

Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 30 JANVIER 2024 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay Malabry



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE.....	3
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DECEMBRE 2023	3
2 - CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS	3
Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et de sa réponse.....	3
FINANCES	21
3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - BUDGET PRINCIPAL	21
Débat d'orientation budgétaire (DOB) afférent au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024	21
4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES.....	40
Débat d'orientation budgétaire afférent au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2024	40
5 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2022	40
Information du Conseil municipal sur l'utilisation par la Commune du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France au titre de l'année 2022	40
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	42
6 - LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS.....	42
Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la location de cars avec chauffeurs.....	42
7 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VILLE	42
Principe d'une concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur la ville	42
SERVICES TECHNIQUES	48
8 - SERVICE D'AUTOPARTAGE AVEC LA SOCIETE COMMUNAUTO	48
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'autopartage et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	48
INTERCOMMUNALITE	50
9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)	50
Information au Conseil municipal sur le rapport d'activité 2022 du SIPPEREC	50
ÉDUCATION.....	51

10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS EN CLASSES ULIS ET UPEAA.....	51
Approbation d'une convention de prise en charge des frais de séjour découvertes entre la commune de Bagneux et la commune de Montrouge.....	51
11- REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE.....	51
Approbation de la révision de la sectorisation scolaire du premier degré de l'enseignement public à Bagneux rentrée 2024.....	51
FINANCES	53
12 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE I3F	53
Octroi de la garantie communale au profit de I3F pour un prêt total de 14 136 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de la construction d'un immeuble de 76 logements locatifs sociaux, situé à Bagneux (ZAC V. Hugo Lot 4.1).....	53
POLITIQUE DE LA VILLE	54
13 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU TITRE DE L'ANNEE 2024.....	54
Autorisation à Mme le Maire de signer l'avenant n° 3 à la convention cadre d'utilisation de l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) avec le bailleur social "Sequens".....	54
14 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU TITRE DE L'ANNEE 2024.....	54
Autorisation à Mme le Maire de signer l'avenant n° 3 à la convention cadre d'utilisation de l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) avec le bailleur social "Hauts-de-Seine Habitat"	54
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	55
15 - REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS.....	55
Approbation du règlement relatif aux modalités de mise à disposition de véhicules municipaux (9 places, utilitaires) et des cars aux associations locales.....	55
16 - SUBVENTION COMMUNALE AU CASC AU TITRE DE L'ANNEE 2024	56
Attribution d'un acompte de 15 220 € sur la subvention annuelle de fonctionnement au CASC (Comité d'Action Sociale et Culturelle) au titre de l'année 2024	56
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	57
17 - ATTRIBUTION DU LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS DU MARCHE RELATIF AUX ASSURANCES DE LA VILLE.....	57
Délégation à Mme le Maire pour la signature, l'attribution et notification du lot 1 : dommages aux biens du marché relatif aux assurances de la ville.....	57
TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUES.....	58
18 - PRESTATIONS DE SECURITE, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITES MUNICIPALES DE LA MAIRIE DE BAGNEUX	58
Approbation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de sécurité,	

de gardiennage et de surveillance des activités municipales de la mairie de Bagneux	58
INFORMATIQUE	59
19 - MARCHÉ DE MAINTENANCE DU LOGICIEL AXELNET ET PRESTATIONS ASSOCIÉES	59
Approbation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable au titre de l'article R2122-3 du code de la commande publique pour la maintenance du logiciel AxelNet et prestations associées	59
PERSONNEL	60
20 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	60
Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent	60
21- RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA VILLE DE BAGNEUX	60
Présentation du rapport social unique 2022 de la ville de Bagneux	60
VOEUX	62
22 - VŒU RELATIF AUX TARIFS DES TRANSPORTS	62
Vœu relatif aux hausses successives des tarifs des transports d'Île-de-France	62
23 - VŒU TARIF ENERGIE	64
Vœu relatif aux hausses de l'énergie et notamment celui de l'électricité le 1 ^{er} février 2024	64
24 - VŒU SUR LA LOI IMMIGRATION	66
Vœu demandant la non-promulgation de la loi sur l'immigration	66



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 30 JANVIER 2024 -

(La séance est ouverte à 20 h 09 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, absent, a donné pouvoir à Pascale Meker

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente à compter de 21 h 10

CHASSAT Lionel, présent

MEKER Pascale, présente

TUDER Bruno, absent, a donné pouvoir à Aïcha Moutaoukil

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, absent, a donné pouvoir à Laurent Kandel

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent à compter de 20 h 12

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent à compter de 20 h 26
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Élisabeth Fauvel
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente à compter de 20 h 24
DIMBAGA Sidi, présent à compter de 20 h 12
DOUVILLE Fanny, absente, a donné pouvoir à Agnès Balseca
TEDJANI Mehdi, absent, a donné pouvoir à Mouloud Haddad
GABIACHE Claire, absente, a donné pouvoir à Chloé Trividic
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, présente
HENNOUCHE Nassera, présente
PINARD Jean-Louis, absent, a donné pouvoir à Farid Housni
GORENDS Justine, présente
ZAMBETTI Gilbert, absent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, présent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente
Le quorum est atteint Madame le Maire.
Mme le MAIRE. - Merci.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DECEMBRE 2023

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des demandes de corrections concernant ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons à son approbation.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

2 - CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET DE SA REPONSE

Mme le MAIRE. - Je vous ai informés, en son temps, le 20 septembre 2022, que la Chambre régionale des comptes a débuté un contrôle des comptes de gestion de la commune pour les années 2016 à 2022.

Les différentes phases de ce contrôle, que je vais vous rappeler dans un instant, se sont conclues par l'envoi d'un rapport définitif incluant ma réponse à la Chambre, le 6 décembre dernier.

Je vous en présente donc les éléments saillants et les conclusions aujourd'hui.

Vous avez pu en prendre connaissance dans son intégralité.

Je commence par quelques rappels notamment pour les nouveaux élus.

En quoi consiste un contrôle de la Chambre régionale des comptes ?

Il s'agit, tout d'abord, d'un examen de la gestion et des comptes de la commune. Il porte plus spécifiquement sur la régularité des actes de gestion, c'est le côté contrôle juridique, sur l'économie des moyens mis en œuvre, à savoir le contrôle de l'efficacité de la gestion, sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante sachant que l'opportunité des objectifs, évidemment, ne fait pas l'objet d'observation de la Chambre régionale des comptes.

(Arrivée de M. Sidi Dimbaga et de M. Reynaud à 20 h 12.)

Si la Chambre régionale des comptes n'exerce pas de contrôle juridictionnel, son contrôle engage la responsabilité de l'ordonnateur, à savoir la Maire que je suis.

Pour rappel, le précédent contrôle de la Chambre régionale des comptes pour la ville portait sur les comptes et la gestion des exercices 2006 et suivants.

Les observations définitives avaient été notifiées à la commune au mois de septembre 2014.

L'examen de la Chambre régionale des comptes s'était alors essentiellement focalisé sur la situation financière de la commune et sur la concession d'aménagement de la ZAC Victor Hugo alors conclue avec la SEMABA.

Le contrôle qui nous intéresse s'est déroulé sur une durée de 18 mois, de son ouverture à la notification du rapport d'observation définitif, accompagné de ma réponse selon le calendrier suivant que je réprécise :

- l'ouverture du compte nous a été notifiée par courrier le 2 septembre 2022,
- l'entretien de début de contrôle s'est déroulé le 20 septembre 2022 en ma présence et en celle de la Directrice générale des services,
- la phase d'instruction comprenait un contrôle sur pièces, d'octobre 2022 à février 2023, ainsi qu'un contrôle sur place en Mairie les 13 et 14 décembre 2022. Cette phase s'est soldée par un entretien de fin d'instruction le 15 février 2023,
- s'est ensuite ouverte une phase contradictoire avec l'envoi à la collectivité d'un rapport d'observation provisoire délibéré, par la Chambre régionale des comptes, le 13 mars 2023. Il nous a été notifié, le 22 mai 2023. Nous avons répondu aux observations provisoires, le 21 juin 2023.

Le premier rapport d'observation définitif a été délibéré par la Chambre régionale des comptes le 13 juillet 2023 puis notifié à la ville le 3 novembre 2023.

La municipalité a répondu aux observations définitives le 2 décembre 2023.

Comme je vous l'ai indiqué en introduction, le second rapport, le rapport d'observation définitif avec la réponse que j'ai apportée, nous a été notifié le 6 décembre dernier.

Je vous présente donc aujourd'hui, comme c'est de droit, le rapport d'observation définitif au Conseil municipal.

Je tiens à vous expliquer un peu dans le détail en quoi ont consisté les modalités du contrôle qui, vous le comprendrez, ont mobilisé plusieurs de nos services de manière intense.

127 questions ont été posées pendant la phase d'instruction du contrôle.

127 réponses ont été apportées dans les délais requis et 1 110 pièces justificatives ont été transmises.

Le contrôle sur place s'est basé sur des entretiens de l'équipe de la Chambre régionale des comptes avec les services concernés sous la coordination de Mme Alliaud.

En phase contradictoire, le rapport d'observation provisoire a donné lieu à 50 points de réponse et à la transmission, à nouveau, de 47 pièces justificatives complémentaires.

De façon générale, je tiens à souligner une très forte mobilisation des services pour apporter les réponses et fournir les pièces justificatives et assurer la coordination des transmissions à la Chambre régionale des comptes dans les délais impartis, des relations fluides avec l'équipe de la Chambre régionale des comptes en charge du contrôle. Je veux, ici, les remercier pour le temps passé et le sérieux avec lequel chacune et chacun s'est attelé à cette mission fastidieuse mais nécessaire. Cela a permis un échange serein et constructif avec les magistrats de la Chambre régionale des comptes.

Dans le cadre de son examen, la Chambre régionale des comptes a effectué un contrôle classique sur la fiabilité et la qualité des comptes, sur la situation financière de la collectivité, sur la gestion des Ressources Humaines et sur la commande publique.

Un contrôle thématique a porté sur le soutien de la commune au tissu associatif.

J'en viens maintenant au rapport et aux observations de la Chambre régionale des comptes.

De façon générale, il y a lieu de se féliciter de la teneur du rapport et des conclusions de la Chambre régionale des comptes.

Le rapport donne lieu en effet à 5 recommandations de régularité et à 3 recommandations de performance, c'est le vocabulaire utilisé par la Chambre régionale des comptes, pour lesquels la commune a d'ores et déjà engagé des chantiers pour remédier aux problématiques pointées, mais surtout il valorise aussi de nombreux éléments de bonne gestion.

Ainsi, grâce aux efforts conjugués de la municipalité et de l'administration, la ville peut dire qu'elle est bien gérée. C'est une fierté que l'engagement et la probité de la ville et les agents communaux soient ainsi reconnus et valorisés dans de multiples domaines.

Pour rentrer plus dans le détail, la Chambre régionale des comptes valorise les éléments de bonne gestion de la commune. Elle indique, je cite, une situation financière de la commune satisfaisante.

Le rapport évoque une capacité d'autofinancement confortable, supérieure à la moyenne de l'échantillon comparatif, c'est-à-dire aux communes de la petite couronne de 33 000 à 48 000 habitants.

Il souligne également une dynamique des recettes, qu'il s'agisse des produits de l'imposition ou des ressources d'exploitation.

Pour ce qui est des charges à caractère général, elles sont maîtrisées jusqu'en 2021 mais subissent les effets de l'inflation en 2022 tout particulièrement sur les prix de l'énergie des denrées alimentaires et des fournitures qui ont connu une envolée inédite à cette période.

Les dépenses d'énergie ont connu une hausse de + 30 % entre 2016 et 2022 dont + 20 % entre 2021 et 2022.

Quant aux dépenses pour les denrées alimentaires, l'augmentation a été de + 22 % entre 2021 et 2022.

La Chambre régionale des comptes souligne que cette bonne gestion nous permet de développer nos services publics dans une ville en plein développement avec de forts besoins de services publics. Le rapport souligne notre croissance démographique avec une augmentation du nombre de logements de + 7,28 % et de la population de + 6,25 % entre 2013 et 2019.

Sont également notés les besoins sociaux importants au regard du niveau de vie de la population balnéolaie. Le niveau de vie à Bagneux est de 20 000 €, c'est donc bien inférieur à celui constaté dans le département des Hauts-de-Seine de 28 310 € et, plus généralement en Île-de-France, puisqu'il est de 24 000 € environ.

La Chambre régionale des comptes constate une diminution des dotations de l'État pour la commune sur laquelle j'ai souvent eu l'occasion d'alerter le Conseil municipal, une diminution des ressources institutionnelles entre 2016 et 2021 de - 0,6 % au global dont - 3,6 % pour la dotation globale de fonctionnement, -54,8 % pour les compensations de fiscalité et - 24,6 % pour les autres dotations de l'État et du département, ces baisses étant en partie compensées par l'augmentation des subventions de la CAF à hauteur de + 36 %.

Vous vous rappelez que nous avons signé un nouveau contrat triennal avec la CAF et, ce, alors que la population a, sur la même période 2016-2021, augmenté de 5,5 %, soit de 1 144 habitants supplémentaires.

Rapportée à la population de Bagneux, la dotation globale de fonctionnement est passée de 288,56 € par habitant en 2016 à 271,60 € par habitant en 2021.

La qualité de notre gestion contribue à répondre à notre ambition de financer un haut niveau d'investissement visant à accompagner le développement de notre ville.

Nos dépenses d'investissement sont notées comme soutenues mais financées majoritairement par les ressources propres avec un recours à l'emprunt limité.

Notre dette est maîtrisée. L'endettement de la commune est soutenable et sain.

La gestion des Ressources Humaines ne fait l'objet d'aucune recommandation de régularité. Elle est jugée positive sur de nombreux aspects réglementaires, sur la durée du temps de travail et les autorisations d'absence jugées conformes à la réglementation.

Si la question sur le temps de travail peut faire débat eu égard à la contrainte de passer aux 1 607 heures avec le désaccord et le mécontentement des agents que cela a pu susciter, il était nécessaire de mener à bien cette réforme pour nous conformer à réglementation.

Le volume des heures supplémentaires est maîtrisé.

Le passage au RIFSEEP, le régime indemnitaire auquel nous avons procédé, certes avec retard, a été bien mené d'après les magistrats.

Rappelons que la refonte du régime indemnitaire, outre son caractère réglementaire, a permis, comme nous le souhaitions, de revaloriser la rémunération des agents avec une enveloppe de 700 000 € supplémentaires en année pleine.

Notre politique de formation est pointée comme active et suivie et la procédure de recrutement des cadres contractuels et des emplois fonctionnels est conforme aux règles.

Une analyse de la stratégie des achats et des marchés publics ne pointe aucune irrégularité majeure. Elle l'estime satisfaisante à plusieurs égards :

- une stratégie d'achat qui est suivie, qui facilite l'accès au marché des PME et donne de l'importance aux critères sociaux et environnementaux,
- une politique d'allotissement et de diversification des fournisseurs satisfaisante et des procédures globalement respectées sans volonté de contourner les procédures du Code de la commande publique.

Le processus d'attribution des subventions aux associations est clair et respecté. La Chambre souligne un contrôle des associations bénéficiaires satisfaisant qui n'appelle pas d'observations et conforte la commune dans sa stratégie de soutien au tissu associatif qui se développe au quotidien au bénéfice des Balnéolaises et des Balnéolais.

Des chantiers ont d'ores et déjà été engagés pour corriger les points faisant l'objet de recommandations.

Je souhaite évidemment que la ville poursuive ses efforts d'amélioration dans les domaines qui font l'objet de recommandations.

Tous les rapports de la Chambre régionale des comptes donnent lieu à des recommandations de régularité, donc de rappel à la loi et de performance qui sont des conseils d'optimisation de la gestion sur des sujets qui ne sont pas irréguliers mais peuvent être améliorés.

Ces recommandations offrent à la ville des pistes d'amélioration de sa gestion.

Pour la plupart, elles font déjà l'objet de chantiers engagés par la commune pour remédier aux problèmes soulevés.

La Chambre régionale des comptes relève par ailleurs la réactivité dont a fait preuve la commune pour remédier à des points de non-conformité ou pour engager rapidement des travaux visant à améliorer son fonctionnement dans la durée.

De manière plus précise, les observations de la Chambre régionale des comptes font l'objet de chantiers engagés sur les points suivants que j'ai regroupés :

(Arrivée de Mme Fournier à 20 h 24.)

Sur la qualité de l'information budgétaire et de la fiabilité des comptes : si le rapport d'orientation budgétaire comporte encore des lacunes, il a déjà connu des améliorations sur la période contrôlée et continue de s'étoffer, c'était le cas en 2023.

Pour l'année 2024, le ROB qui va être présenté tout à l'heure pendant notre séance du Conseil municipal comporte encore de nouvelles améliorations avec notamment les éléments de prospective pluriannuelle d'investissement.

Quant aux provisions, elles ont déjà fait l'objet d'ajustements en 2023 et nous poursuivrons, en 2024, le travail avec le service de gestion comptable pour continuer dans ce sens.

Sur le délai global de paiement trop long de notre part, parmi les premières mesures prises, une action de traitement accéléré des factures a été mise en lien et en accord avec le service de gestion comptable sur les mois d'octobre et de novembre 2023. Cette procédure vise à alléger le contrôle interne réalisé par les services municipaux pour les factures de faibles montants, inférieurs à 6 000 € TTC en vue de les mettre en paiement plus rapide.

Par ailleurs, un travail est en cours pour améliorer, dans la durée, le traitement du délai des factures, puisque vous avez vu que la Chambre régionale des comptes pointe des délais beaucoup trop élevés par rapport à la norme des 30 jours.

Sur la gestion des Ressources Humaines et l'absentéisme, un nouveau système informatique de Ressources Humaines a été installé en 2021. Il va nous permettre désormais de fiabiliser les données relatives aux effectifs et d'en assurer un suivi précis.

Le niveau d'absentéisme est naturellement une source de préoccupations. Même si notre taux, vous l'avez vu, a baissé entre 2016 et 2021, il reste à un niveau très élevé.

Il s'explique - et c'est ce que j'ai évidemment répondu à la Chambre régionale des comptes - en grande partie par le nombre d'agents exerçant des métiers pénibles : propreté urbaine, entretien, etc. par le fait que nous avons, en régie directe, un nombre important de services qui utilisent beaucoup d'agents de catégorie C.

(Arrivée de M. Guillemin à 20 h 26.)

Des actions ont d'ores et déjà été mises en place, dont certaines se sont accentuées en 2023, pour conjuguer prévention, contrôle et traitement des situations des agents dont le retour au travail n'est plus envisageable, notamment le renforcement de la prévention de l'usure professionnelle et des accidents du travail, un plan de formation gestes et postures, à la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil, la création du pôle santé prévention qualité de vie et conditions

de travail à la DRH pour amplifier les actions de prévention et accompagner les agents en situation de maladie pour favoriser leur retour à l'emploi dès que cela est possible, la mise en place également d'un programme d'expertise médicale pour les agents en durée anormalement longue de congé pour maladie ordinaire.

Nous avons demandé, en 2023, 59 expertises qui sont réalisées ou engagées.

Nous avons bien compris aussi la nécessité de nous améliorer sur la qualité du rapport égalité femmes-hommes d'autant que la commune conduit de nombreuses actions dans ce domaine. Nous sommes en capacité bien sûr de compléter ce rapport.

Malgré tous nos efforts pour favoriser la prévention en matière de santé et d'usure professionnelle, je rappelle qu'il est à craindre que les mesures décidées au niveau national viennent en limiter la portée.

La réforme des retraites qui va contraindre les agents à rester en poste plus longtemps impactera inévitablement la santé des agents et particulièrement ceux exposés à des métiers pénibles.

Sur les marchés publics, les dysfonctionnements soulevés par la Chambre régionale des comptes ne se traduisent pas par des irrégularités majeures. Aucun n'a donné lieu à une recommandation de régularité, mais un montant trop élevé d'achats passés hors marché notamment en fonctionnement.

Vous l'avez vu, pour y remédier, plusieurs marchés pour des prestations de fournitures récurrentes ont déjà été passés ou lancés dès 2023.

Pour les procédures qui restent à lancer en 2024, nous privilégions également le recours à des centrales d'achats comme cela est autorisé par le Code de la commande publique.

Nous souhaitons aussi pouvoir avancer vers une mutualisation des achats avec d'autres communes de notre territoire avec Vallée sud Grand Paris puisqu'un travail en commun est mené sur des marchés publics de nos 11 villes.

Suite à la communication de ce rapport d'observation définitif et, conformément au Code des juridictions financières, je serai amenée, dans le délai d'un an, à adresser à la Chambre régionale des comptes, à présenter donc au Conseil municipal, un rapport qui indiquera les mesures qui ont été mises en place suite aux observations de la Chambre et les résultats que nous avons obtenus.

Outre ces recommandations, il y a des observations que je ne partage pas totalement dans l'argumentaire de la Chambre régionale des comptes.

Sur la stratégie financière, et je voulais y revenir, définie en 2014 et considérée comme partiellement suivie, l'augmentation des recettes de fonctionnement, je le rappelle, a été nettement plus importante que celle que nous avons anticipée au moment de cette prospective financière. Cela a permis d'assouplir les orientations stratégiques notamment celles sur l'évolution de la masse salariale, sinon difficilement tenables du fait des contraintes budgétaires qui nous sont imposées.

La prospective financière établie en 2014 prévoyait une augmentation des produits de fonctionnement de + 1,16 % en moyenne par an sur la période 2014-2020.

Dans les faits, les produits de gestion ont progressé de + 3 % en moyenne par an sur cette période. Cela n'a pas empêché la commune de mettre en œuvre les mesures visant à contenir la progression de ces dépenses de fonctionnement, y compris sur la masse salariale.

Au global, les évolutions intervenues dans la stratégie financière de la commune n'ont pas obéré sa

capacité à investir, à améliorer ses indicateurs financiers.

Nous accordons bien sûr une grande attention à sa trajectoire financière et à l'évolution des indicateurs de gestion.

Malgré la crainte émise par la Chambre régionale des comptes, l'autofinancement n'a pas amorcé d'affaiblissement en 2022. Il a même progressé puisque la capacité d'autofinancement nette a progressé de + 2,07 M€, soit + 64,5 % entre 2021 et 2022.

Cette évolution permet de conforter les marges de manœuvre de la collectivité pour financer son programme d'équipements pour les années à venir.

Sur la commande publique, le jugement porté sur le manque de rigueur du service au regard du nombre de lettres d'observation de la Préfecture paraît sévère. Les courriers du Contrôle de l'égalité portent sur des motifs divers, y compris des demandes de précision ou d'explication.

De fait, suite aux 32 lettres reçues mentionnées dans le rapport pendant la période contrôlée de 2016 à 2022, seuls 3 marchés ont dû être retirés en raison de manquements avérés.

Je voulais évidemment vous donner ces éléments.

Nous faisons d'ailleurs le constat d'une vigilance particulièrement rigoureuse des services de l'État sur ce service de la commande publique où force est de constater qu'il est partout très difficile de recruter.

En conclusion, je dirais que de nombreux éléments du rapport de la Chambre régionale des comptes viennent confirmer la bonne gestion de la commune dans un contexte général contraint dans lequel évoluent les collectivités territoriales.

Les collectivités sont confrontées à une multiplication de crises, qu'elles soient économiques, sociales, sanitaires, environnementales et à une politique gouvernementale qui a érigé en dogmes la restriction de la dépense publique tout en faisant porter sur le service public de proximité de plus en plus de missions et de responsabilités, sans nous donner les moyens de les assumer.

Dans ce contexte, la commune entend continuer de porter ses engagements et d'assumer ses valeurs pour que Bagneux continue à se développer en restant une ville populaire, solidaire et une ville pour toutes et tous.

Nous continuerons donc d'assurer en responsabilité un haut niveau de service public avec une exigence d'efficacité et d'exemplarité et un engagement à améliorer la qualité de nos procédures, de nos outils et de nos documents.

Voilà un peu plus que quelques mots que je voulais vous dire en introduction de la présentation de ce rapport.

Je vais bien entendu vous passer la parole pour le débat.

M. MARTIN. - Tout d'abord, je souhaite à tous une bonne année.

Nous n'avons peut-être pas lu le même rapport parce que je ne l'ai pas interprété de la même façon.

Ce rapport est très intéressant, il nous conforte dans nos diverses interventions, pendant cette mandature.

Nous constatons que l'ensemble des remarques que remonte la Chambre régionale des comptes sont des remarques que nous avons remontées chaque année notamment lors du vote du DOB.

Je reviendrai sur quelques points.

Effectivement, plusieurs remarques ont été émises sur les rapports d'orientation budgétaire qui ne contenaient pas, je dis bien ne contenaient pas, ou partiellement, certains documents obligatoires comme le plan stratégique pluriannuel révisé. En 2020, l'année du nouveau mandat, aucun document stratégique pluriannuel n'a été fourni aux élus entre autres de l'opposition.

Les plans pluriannuels d'investissement sont peut-être présentés à la majorité, mais nous, nous n'avons pas eu du tout de document de ce type. En revanche cette année, vous avez réajusté le tir dans le ROB 2024, c'est une bonne chose.

Ou encore un autre document : l'analyse de la masse salariale présentant la structure des effectifs, les éléments de rémunération, la durée effective de travail.

Depuis 2023, en revanche, vous commencez à nous donner des éléments assez complets, nous l'avions déjà soulevé l'année dernière, et, cette année, c'est pareil, vous commencez à réajuster le tir, c'est une bonne chose.

Plusieurs remarques aussi sur la qualité de la chaîne comptable non satisfaisante avec des délais de paiement moyens anormaux élevés ou un manque de rigueur dans la passation des marchés. Il y a un taux élevé d'achats effectués hors marché, vous l'avez soulevé. Cela a engendré des coûts supplémentaires car la commune a dû s'acquitter d'intérêts moratoires. C'est tout de même important à surveiller. J'ai compris qu'il y avait des actions en cours avec notamment un recours à des centrales d'achat. Cela pourra être une bonne chose, mais ce sera à contrôler.

En complément, certaines remarques sont intéressantes comme la gestion des effectifs qui est - on en parle assez souvent - à améliorer, le taux d'absentéisme assez important, vous venez d'en parler, des actions en cours, une stratégie financière non suivie, des taux d'imposition très élevés, la Cour des comptes le remonte, avec une taxe foncière supérieure à la moyenne du département.

Je ne vais pas continuer à vous citer toutes les actions ou propositions que vous fait la Chambre régionale des comptes.

S'agissant des réponses que vous avez apportées, nous avons vu le dernier courrier que vous avez apporté qui nous paraît assez partiel et très politique, ce qui est assez normal, mais je remarque toutefois que vous avez tenu compte des remarques de la Chambre régionale des comptes notamment concernant les documents obligatoires dans le DOB 2024. C'est une bonne chose, nous le verrons après.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres collègues inscrits ? Monsieur Ouédraogo, je vous en prie

M. OUÉDRAOGO. - Bonsoir chers collègues.

Merci de me donner la parole.

Je rejoins tout à fait ce que mon collègue, Patrice Martin, vient de dire. Effectivement, ce rapport de la Chambre régionale des comptes vient sanctionner une gestion que nous ne manquons pas de décrier depuis quelques années au sein de ce Conseil municipal.

Je veux juste revenir sur la partie gestion des Ressources Humaines. Les Ressources Humaines au sein de notre ville, c'est la richesse : il n'y a pas de service public sans Ressources Humaines, cela n'a pas d'intérêt.

Nous avons noté dans le rapport - nous n'en avons effectivement pas la même appréciation, nous n'avons peut-être pas reçu le même - qu'il y a trop de fonctionnaires à la mairie, ce qui se ressent par un accroissement des dépenses de personnel de plus de 16 %.

On pourrait se poser la question suivante : à combien estimez-vous aujourd'hui le sureffectif dans les services ? Je pense que certains services sont en sous-effectif tandis que d'autres sont peut-être mieux lotis que partout ailleurs.

Nous nous questionnons. Aujourd'hui, il n'y a pas de vote, il s'agit juste d'un échange, d'une discussion.

Nous pensons important de mettre en place le pilotage du plan de charge des salariés de la ville. Ce qui nous conforte dans cette idée, c'est le taux d'absentéisme et les raisons avancées pour motiver l'absentéisme : certains métiers sont à usure professionnelle prononcée. Je suis désolé mais chaque métier a sa part de pénibilité. Je pense qu'il y a des raisons structurelles à interroger car une évaluation entre 80 et 90 ETP d'absentéisme par an, je ne sais pas si vous avez fait le calcul, mais nous, nous estimons cela à plus de 3 M€.

Si vous voulez réaliser des économies, c'est simple, il faut mettre en place, c'est nécessaire, une vraie politique de gestion des Ressources Humaines qui valorise les fonctionnaires de la ville, qui valorise le travail avec la mise en place d'actions concrètes, comme Poissy ou bien d'autres ailleurs l'ont fait, pour réduire l'absentéisme qui, à Bagneux, est à un niveau assez élevé.

Régulièrement, le tableau des effectifs met en lumière l'accroissement des embauches de contractuels ou de titulaires, qui doit en partie être justifiée par le fait que le niveau d'absentéisme assez élevé dans certains services doit se ressentir dans certains qui sont en souffrance. D'ailleurs, quelques témoignages nous parviennent, soyez-en sûrs.

On ne peut pas balayer d'un revers de main le rapport de la Chambre régionale des comptes. Toutes les conclusions doivent être tirées. Aujourd'hui, en tant qu'élus de l'opposition, nous demandons à être associés à une réflexion pour traiter les sujets structurels mis en lumière dans ce rapport, si vous souhaitez la mettre en place.

Autre aspect, j'interviens uniquement sur la partie Ressources Humaines, les embauches des contractuels des catégories A : là, il est question tout de même des fonctionnaires importants, des cadres dans des services qui occupent des rôles, qui assument des responsabilités importantes pour le fonctionnement des services : les process de recrutement sont assez douteux. Il n'y a pas de comptes rendus, d'émanation des entretiens, il n'y a pas de déclaration de vacance des postes. Cela veut dire que des embauches sont faites sans respecter les procédures classiques de recrutement. Je pense qu'au sein de la municipalité, des textes appellent au respect strict de cette procédure administrative.

Ce n'est pas une interprétation, nous ne faisons que ressortir les éléments du rapport qui ont l'air de passer sous silence.

Nous avons un Cabinet très riche en personnel, tandis que d'autres services sont en sous-effectif chronique.

Nous avons quelques exemples : l'état civil, pendant quelques années, a manqué d'effectifs pour assurer le service public qui nous tient tous à cœur. C'est une réalité indéniable.

Nous nous sommes tout de même questionnés sur le collaborateur qui est passé du Cabinet au service de la communication jusqu'aux élections. Aujourd'hui, je ne sais pas où est ce

collaborateur.

Je pense que des process de gestion des recrutements et des carrières méritent une attention particulière.

Nos craintes qui se basaient sur des appréciations ont été confortées dans ce rapport. Pour nous, il est essentiel que vous nous apportiez des éléments d'éclairage, des explications et, au-delà qu'une vraie remise en état du fonctionnement au sein de la mairie soit enclenchée sans tarder.

Sachez que, de nos jours, tout finit par se savoir, comme on dit.

Quant à la gestion de la carrière des agents, il se trouve que des dossiers de personnel ne sont pas complets, des entretiens ne sont pas suivis d'effet. Il y a toutes les recettes pour créer la démotivation et assister à des départs. Nous n'avons pas beaucoup vu ce volet, mais j'imagine qu'il y a certains départs au sein des effectifs.

Merci à vous.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BIZERAY. – Je vous prie de m'excuser, je me permets une intervention en réaction à notre collègue. La remarque "trop de fonctionnaires à la mairie de Bagneux" me heurte.

Si l'on comparait cela avec la politique que votre parti suit au niveau national, on pourrait considérer qu'à la mairie de Bagneux, il y a trop de fonctionnaires, mais je ne sais pas s'il est un bon exemple en termes de services publics qu'au niveau national on manque tant, comme c'est décrit dans les médias, d'enseignants et de soignants, par exemple.

Je suis très fière de participer à la majorité de cette ville qui souhaite fournir un service public de qualité à ses habitants. Cela passe forcément par le fait d'investir dans la masse salariale. C'est un premier point.

Deuxième point, vous dites que tous les métiers sont pénibles. Non, des rapports existent sur la pénibilité au travail. On sait très bien que la santé des agents de catégorie C est, de fait, plus impactée par leurs conditions de travail.

Vous évoquez des cadres A importants. Effectivement, le recrutement d'agents cadre A est très important pour la municipalité mais sans agents de catégorie C, que se passerait-il dans les faits sur le terrain ? Ces agents sont aussi essentiels, je me permets de le rappeler.

Vous avez cité l'exemple de l'état civil. Il me semble que, justement, c'est un bon exemple de l'investissement en termes de services publics de notre municipalité parce qu'il y a peu de villes du 92 auprès desquelles il est possible de faire des démarches pour obtenir un passeport par exemple. Or, c'est possible à la mairie de Bagneux. Forcément, cela se traduit par des dépenses en termes de masse salariale.

Pour ce qui est "des choses qui finissent par se savoir" et des doutes sur la gestion des postes, etc., je n'ai pas de précisions en tant qu'élue, mais la teneur des propos et le questionnement sur la transparence de ces actions m'interrogent. J'entends le fait d'avoir des échos de tel ou tel agent et d'obtenir des avis divergents sur la gestion des Ressources Humaines de la ville, mais à mon sens, il faut que ces accusations si je peux me permettre soient plus étayées pour que nous puissions l'évoquer ensemble dans le cadre d'un Conseil municipal, que l'on se base sur des enquêtes et des documents fournis et pas sur des on-dit.

M. ZANI. - Je présume que la règle n'a pas changé, c'est toujours 3 minutes par intervention sauf lorsqu'il s'agit des questions budgétaires, n'est-ce pas ? !

Mme le MAIRE. - Allez-y.

M. ZANI. - Cela va être respecté.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir.

Permettez-moi de revenir sur les aspects les plus marquants de ce rapport de la Chambre régionale des comptes et d'en évoquer avec vous les éléments à charge et à décharge relevés sur ce contrôle qui s'étale, c'est très important, il faut le souligner, sur une période de 7 ans.

Sur l'insuffisance de la qualité et la publicité de l'information budgétaire, il est reproché que les ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire, et non vestimentaire ne couvrent pas la plupart des informations obligatoires définies par la loi, pas plus sur la non-publication des documents budgétaires sur le site Internet et, enfin, la commune doit se conformer à la loi et respecter les règles relatives au provisionnement. Ceci me conforte car j'ai souvent, dans ce même Conseil, rappelé certaines lacunes au respect des textes en vigueur.

Sur la situation financière, si celle-ci est satisfaisante, stable et confortable, avec un endettement maîtrisé et une trésorerie suffisante, on ne peut que s'en féliciter d'autant plus que cela concerne l'examen d'une période de 7 ans.

Cependant, la Chambre régionale des comptes, en pointant du doigt les dépenses du personnel en augmentation de 16 %, oublie dans ses remarques d'évoquer l'augmentation de notre population et cette hausse des effectifs est corollaire au nombre des habitants qui ont droit à un service public suffisant et de qualité.

À ce propos, la masse salariale en France dans la Fonction publique, en 2023, a atteint un niveau de 99,4 Md€, soit une hausse de 4,1 Md€, alors on ne peut pas reprocher à notre petite commune une augmentation de la masse salariale.

Il convient de préciser que cette hausse provient principalement des mesures de revalorisation des salaires dans l'Éducation nationale particulièrement, mais aussi du relèvement du point d'indice.

Sur l'absentéisme élevé qui touche tous les secteurs d'activité publics ou privés sans exception, la Chambre régionale des comptes note dans ses écritures cet absentéisme et omet d'en donner les raisons, notamment les 3 années de crise sanitaire et les autres aléas liés à la santé dont l'impact a été national.

Sur les marchés allotés et diversifiés, je ne serai pas long, le manque de rigueur dans la passation des marchés m'interpelle tristement en tant qu'ancien membre de la Commission des appels d'offres.

Une autre rigueur sur les écarts constatés entre les calculs de la commune et ceux de la Chambre qui s'expliquent par plusieurs erreurs dans les calculs de la commune, erreurs de calcul que nous allons également aborder au cours de ce Conseil.

En conclusion, le contrôle des actes budgétaires de notre commune s'étalant sur sept années, je le répète souvent parce que c'est important, est globalement sain et mérite des félicitations dès lors que la Chambre régionale des comptes n'a pas jugé utile de déférer au ministère public auprès de la Cour des comptes des faits susceptibles de constituer des infractions comme elle en a le pouvoir.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues au nom du Groupe Communistes et Citoyens, je tiens tout d'abord à remercier la Direction générale et les services les plus sollicités, notamment les finances, la DRH, la citoyenneté, pour avoir consacré de longues semaines à répondre à toutes les sollicitations de la Chambre régionale des comptes.

Je rappelle simplement ici que les rapports des Chambres régionales des comptes publient régulièrement des rapports synthétisant les situations des collectivités territoriales qu'elles ont été amenées à contrôler.

Ces rapports ont au moins 2 vertus : rendre plus efficiente la gestion des collectivités territoriales à travers des recommandations et mettre encore plus de transparence en permettant, à travers le rapport, d'avoir une analyse objective de la gestion notamment des deniers publics.

Nous notons beaucoup de points positifs dans ce rapport : le développement des transports en commun avec l'arrivée de la ligne 4 et la future arrivée de la ligne 15 qui connectent, interconnectent Bagneux à son environnement immédiat et aux grands centres de décisions parisiens.

Une commune qui se développe tout en maîtrisant son ressort : il ressort en effet du rapport, et pour une fois ce n'est pas moi qui le dis, que la situation financière de notre commune est saine.

Beaucoup de choses ont été dites sur le sujet, mais j'insiste sur la bonne note attribuée par la Chambre régionale des comptes concernant notre capacité d'autofinancement et la dette qui sont deux indicateurs parmi les plus importants quant à notre santé financière.

Une dette maîtrisée, c'est aussi des gages pour l'avenir. C'est être en position de force pour négocier nos prêts futurs. Ce n'est pas un slogan, mais il faut bien avoir à l'esprit que les investissements d'aujourd'hui sont notre patrimoine de demain.

Alors, oui, il y a des points d'attention que souligne la Chambre régionale des comptes, tout d'abord des points de détail si j'ose dire, des points de forme à améliorer. Je pense ici au rapport sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ou encore au ROB qui n'était pas tout à fait complet jusqu'à ce soir ; le ROB, cela me plaît de le rappeler, dont la qualité a toujours été louée par nos collègues de l'opposition avec raison d'ailleurs contrairement à ce qui a pu nous être dit ce soir.

Vous me connaissez, je peux avoir un côté un peu taquin, mais ne voyez aucune malice dans ces quelques extraits du Conseil municipal du 14 décembre 2021 que j'ai pris, pas au hasard, j'ai regardé un peu, j'ai fouillé, consacré au DOB :

M. Martin : "je tiens, tout d'abord comme à l'accoutumée, à remercier l'ensemble du service financier pour la clarté du document mis à notre disposition ce soir".

M. Ouédraogo de renchérir : "je rejoins mon collègue, M. Martin, pour saluer la qualité des documents produits par les services financiers. Durant l'année, on a pu voir tout le soin apporté à ces documents de manière à permettre à notre Conseil de libérer sur la base des éléments factuels chiffrés et clairs en toute transparence".

D'autres points mettent en relief un certain nombre d'améliorations à apporter. Mme la Maire y a répondu, je ne m'y attarderai pas.

La Chambre régionale des comptes pointe une organisation de la chaîne comptable peu efficace, certes, mais vous savez tous ici que les comptables comme d'autres métiers sont une denrée rare sur le marché du travail. La concurrence du secteur privé et la concurrence entre collectivités territoriales font que nous sommes dans une situation de pénurie.

D'autant que la Chambre régionale des comptes juge cette efficacité à l'aune de postes ouverts et non à l'aune de postes pourvus.

C'est cette faiblesse qui entraîne mécaniquement des retards de paiement, mais nous nous y attelons déjà, comme l'a confirmé Mme la Maire dans son propos liminaire.

Sur notre politique RH, la Chambre régionale des comptes note des dépenses en augmentation dues en grande partie au passage au RIFSEEP. À Bagneux, nous continuons à assurer en régie directe de nombreux pans de notre politique publique. Nous sommes fiers de cela, comme l'a rappelé notre collègue Léa Bizeray.

Alors oui, cela a forcément un coût d'autant plus que les dotations de l'État ne sont pas toujours à la hauteur de ce que nous serions en droit d'attendre.

Le rapport souligne d'ailleurs que ce périmètre de l'action communale s'est accru dans la période étudiée.

Il faut d'ailleurs comprendre cette politique RH comme faisant partie intégrante de notre politique de solidarité en direction de la population, politique de solidarité qui se décline à travers l'aide apportée également aux nombreuses associations que compte notre ville et qui pour certaines d'entre elles, nous dit le rapport, assurent de vraies missions de service public.

Dans un pays où les gouvernants passent en force une réforme inique sur les retraites qui pénalise encore et toujours le monde du travail et singulièrement les femmes, dans un pays où les gouvernants regardent impassiblement le pouvoir d'achat s'effondrer et les factures d'énergie s'envoler, dans un pays où les gouvernants passent une loi dite sur l'immigration - heureusement largement censurée par le Conseil constitutionnel, mais le mal est fait - à Bagneux, on reste solidaire et c'est cela aussi que nous montre le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Madame Canal, je vous en prie.

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire. Bonsoir chers collègues.

Cela va peut-être aller plus avant à ce que nous allons dire, nous n'en sommes pas encore totalement au budget, mais je tiens à réagir à l'intervention de M. Ouédraogo et au positionnement de Léa.

Je pense que notre collègue, du Groupe Renaissance je crois, a oublié de faire quelques petits calculs car, d'après ce qui est noté dans le rapport global, sur les 1 211 fonctionnaires, en tout cas personnes répertoriées dans les ressources, il y a 624 titulaires sur la ville et 248 contractuels. Cela veut dire qu'il y a un certain équilibre.

Pour rejoindre les propos de Léa, je crois important pour la ville de pouvoir mener envers la population un certain nombre d'actions de qualité, de pouvoir lui proposer un certain nombre de

prestations de qualité. Cela passe par la présence de ressources humaines compétentes, investies. Je crois que, sur Bagneux, nous n'avons pas à en rougir. Nous trouvons cette remarque d'autant plus dommageable que cela m'a fait penser à ce que vous disiez à propos de la pénibilité.

Peut-être avez-vous oublié, notamment dans les ordonnances Macron, le charcutage du Code du travail et les éléments de mandature sur la pénibilité : nous sommes passés d'un système où l'on reconnaissait automatiquement la pénibilité liée au travail de nuit pour certains métiers comme ceux de la RATP, de la SNCF, par exemple, au taux d'exposition.

Le taux d'exposition va permettre de constater le nombre de fois que la personne est restée dans le poste pour pouvoir dire : cela répond-il à la nomenclature ?

Or, que nous dit la biomécanique humaine ? Au bout de deux ou trois ans voire plus, cela peut être accentué par les difficultés personnelles en matière de santé, on peut être irrémédiablement touché.

Sur ce point, je crois qu'il faut revenir sur ce qui a été fait par ce Gouvernement, par le Président Macron et les Premiers Ministres qui ont suivi, pour atténuer ce qui peut être dit.

Sur la ville, un certain nombre de choses sont faites.

Mouloud a souligné notre taux d'endettement et notre capacité d'autofinancement qui sont tout de même assez exceptionnels, 34 et 37 %, j'intervient peut-être les deux. Cela nous permet de financer un certain nombre d'investissements que nous voulons mettre en œuvre sur la ville.

Je pense que nous pouvons, même dans le cadre d'une présentation du budget, saluer le travail réalisé.

À ce stade, j'aimerais aussi saluer le travail de visibilité plus forte sur le budget en matière de handicap. Je sais que j'insiste beaucoup auprès d'eux pour que les choses puissent être visibles pour nos compatriotes et administrés de manière générale et ceux qui sont en situation de handicap. Nous en sommes à 2 %. J'espère que, dans les prochaines années et autres mandatures si je suis toujours là, nous pourrons continuer de faire évoluer ce taux.

Merci à tous.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUILLEMIN. - J'aimerais des précisions. À propos de ces petites phrases habituelles que j'entends constamment et qui m'énervent d'ailleurs : "il y a trop de fonctionnaires chez nous", je voudrais que l'on soit un peu plus précis car nous sommes en Conseil municipal et nos propos sont enregistrés. Pouvez-vous nous dire où il y a trop de fonctionnaires ? Est-ce dans les cantines ? Est-ce chez les ATSEM ? Je parle de Bagneux seulement. Y en a-t-il trop parmi les agents qui nettoient les rues ? Dites-nous précisément où vous trouvez qu'il y a trop de fonctionnaires parce que si nous en recrutons, d'ailleurs, nous avons un gros souci pour en recruter, c'est qu'il nous en manque et si l'on embauche des contractuels et autres, c'est bien parce qu'il y a du travail et qu'il est nécessaire de le faire.

Quant à l'absentéisme, c'est pareil, regardons qui est absent. Vous avez raison, que ce soit dans le privé ou le public, ce sont souvent dans les petites catégories qu'il y en a, mais c'est aussi dans ces catégories que l'on trouve souvent des gens qui portent des poids très lourds. On va travailler plus longtemps, puisque vous avez voté pour, il y a de fortes chances pour avoir encore plus de gens malades ou arrêtés, c'est une évidence. Soyez un peu plus précis pour que nous comprenions mieux là où vous voulez supprimer des fonctionnaires.

Mme le MAIRE. - Monsieur Ouédraogo, vous avez un droit de réponse.

M. OUÉDRAOGO. - Chers collègues, vous avez raison de m'appeler à plus de précisions car ce que j'ai voulu dire ce n'était pas qu'il y avait trop de fonctionnaires mais que la Chambre régionale des comptes avait trouvé les effectifs en forte augmentation. Dans mon propos, c'est l'ensemble de l'effectif de la municipalité. On a bien vu qu'il y a plus de 70 % de contractuels et que la proportion de fonctionnaires était de l'ordre de la vingtaine.

Ce qui nous a choqués, je vais le marteler une fois de plus, ce sont les 95 ETP. Je ne sais pas si, durant un instant, nous ne pouvons pas nous poser la question de savoir si une structure arrive à tourner normalement avec à peu près 95 personnes absentes sur l'année. 95 ETP sur l'année, c'est énorme.

Nous trouvons que la raison avancée pour expliquer cet absentéisme n'est pas juste parce que cela ne permettra pas d'avancer sur les causes structurelles de cet absentéisme.

Il y a des confusions sur des salariés qui exercent un métier à usure professionnelle.

Peut-être que des indications de type taux d'accidents de travail ou taux de maladie professionnelle nous permettraient mieux d'apprécier le niveau d'absentéisme puisqu'il nous est affiché un volume de 80 à 95 ETP par an.

Pour rebondir sur les éléments de réponse que la collègue a bien gentiment voulu apporter à mon propos, j'aurais aimé qu'elle apporte aussi des réponses sur l'effectif du Cabinet puisque vous avez répondu sur tous les points hormis celui-ci. Il peut être intéressant de vous entendre sur ce sujet.

Bien sûr, nous n'avons rien contre les salariés.

J'ai commencé mon propos en disant que j'interviendrais uniquement sur la gestion des Ressources Humaines car, pour nous, c'est essentiel.

Merci.

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je vais essayer de vous apporter quelques éclairages car je pense que certains éléments sont mal compris.

Pour démarrer, vous abordez le contenu du rapport de manière générale. Je tiens à souligner, parce que c'est souligné par la Chambre régionale des comptes dans le rapport, qu'il est fait état d'une bonne gestion de la ville des Ressources Humaines autour de réformes importantes que nous avons menées et dû mener contraints par le cadre légal.

Je n'ai pas la page mais je vous la donnerai si vous ne l'avez pas repérée : en l'occurrence, Mme la Maire l'a dit en introduction, le passage difficile aux 1 607 heures s'accompagne de moins de droits, de moins d'acquis pour nos agents, dossier que nous avons porté.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, s'accompagne d'une enveloppe de 700 000 € pour pouvoir revaloriser les primes de nos agents. La Chambre régionale des comptes souligne que la mise en place de la partie CIA du RIFSEEP a été faite à Bagneux contrairement à plusieurs autres communes. Il y a tout un tas de sujets.

Une petite remarque sur les process de recrutement, nous n'avons effectivement pas dû lire le

même rapport, la Chambre générale des comptes souligne que nous respectons les process de recrutement et notamment du recrutement titulaire avec les délais respectés en termes de déclaration de vacance d'emploi, de publication.

Je ne vois pas à quoi vous faites référence.

Le respect de ces process de recrutement et donc des règles de la fonction publique s'applique aussi bien pour les emplois de Catégorie A que pour les emplois de catégorie B ou de catégorie C.

J'imagine que vous ne pensez pas que nous traiterions de manière différenciée de l'emploi public.

Enfin sur le sujet des personnels, il y a la question des effectifs permanents, les effectifs du tableau d'effectif que nous passons à chaque Conseil municipal.

Je tiens à vous rassurer que, dans la collectivité, nous avons à peu près un étiage de 70/30, 70 % de fonctionnaires titulaires et 30 % de contractuels, un étiage classique dans notre pays avec du recrutement de personnel contractuel, ce qui ne nous empêche pas, j'y reviendrai au moment du rapport social 2022 tout à l'heure, d'accompagner nos agents vers de la stagiairisation et de la fonctionnarisation quand c'est possible de manière immédiate pour les catégories C et, à travers les préparations aux concours pour les agents de catégories C, B et A. Nous sommes extrêmement incitatifs sur ce sujet et dans l'accompagnement individualisé.

S'agissant de l'absentéisme, je vous laisse vos adjectifs. Au-delà des questions de l'économie, nous traitons de l'humain. Les questions de santé sont des sujets sérieux et complexes dans lesquels on parle tout de même de personnes qui se trouvent dans des situations difficiles. Les salariés ont sans aucun doute des devoirs mais ils ont aussi des droits. Être accompagnés quand ils sont confrontés, ils ou elles, à des difficultés de santé fait partie de leurs droits.

Nous les accompagnons aussi, Mme la Maire l'a dit en introduction, avec des retours à l'emploi, des expertises médicales et, en priorité, une priorité fixée par notre Maire, les services municipaux et en particulier celui des Ressources Humaines pour renforcer notre service santé des Ressources Humaines avec la récréation d'un secteur spécifique afin d'accompagner l'ensemble de ces agents qui sont dans des situations parfois extrêmement lourdes et complexes. Soyez assurés que nous mettons beaucoup d'énergie et de détermination à accompagner au mieux, dans le respect de nos valeurs de solidarité et d'humanité, les personnels confrontés à ces situations.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je n'ai plus d'interventions. Je vais dire quelques mots.

Je remercie mes collègues Léa Bizeray, Blodine B. Canal, Saïd Zani, Hélène Cillières et Mouloud Haddad de leur soutien suite à ce rapport.

Je vais revenir sur les quelques points que vous avez soulevés. Je comprends la polémique : "nous ne lisons pas les mêmes choses". Effectivement, vous avez évidemment cherché tout ce qui pouvait être des petits défauts et nous, nous avons vu ce qui était positif et notamment la gestion saine des finances de la ville, ce qui est très important pour nous.

Tout le Conseil municipal peut s'en féliciter : nous sommes dans une situation complexe et difficile financièrement et nous tenons la barre pour garder de la capacité à continuer d'investir, ce qui est évidemment le nerf de la guerre pour continuer de gérer correctement nos communes particulièrement dans la période présente qui est très inflationniste.

(Arrivée de Mme Trividic à 21 h 10.)

Je voulais revenir sur, mais Mouloud Haddad l'a fait, les rapports d'orientation budgétaire ou les présentations en Conseil municipal, les budgets primitifs et les budgets supplémentaires et les comptes administratifs parce que vous avez salué chaque fois la qualité des documents budgétaires fournis par la ville.

La Chambre régionale des comptes nous invite évidemment à y mettre tous les documents réglementaires, ce que nous avons commencé à corriger en 2023 et que nous continuons de corriger cette année.

Vous avez toutes et tous souligné chaque fois avoir en possession les documents - c'était notre ancienne directrice des finances, Mme Baron que vous avez bien connue qui les réalisait - qui permettaient vraiment de travailler notre budget même si, sur les aspects du PPI, la présentation n'était pas suffisamment étoffée, ce qui n'est plus le cas désormais.

Je voulais également souligner à nouveau, parce que c'est un élément extrêmement positif, la bonne gestion des associations. Je ne voudrais pas reprendre ce que j'ai entendu ici à savoir que, parfois, nous financions nos copains, ceux que nous aimions bien, etc. des choses comme cela.

La Chambre régionale des comptes contrôle le budget des associations. Elle passe un entretien avec le responsable associatif des services de la ville, qui a fourni tous les éléments. Pour le coup, vous voyez, s'agissant de la gestion des associations et notamment des associations qui perçoivent d'importantes subventions, avec lesquelles nous sommes en convention, la régularité des dossiers que nous exigeons auprès d'elles, que nous sommes ensuite en mesure d'examiner. Je trouve cet élément extrêmement positif pour nous de ce point de vue.

Je souhaite apporter au Conseil municipal une précision sur les intérêts moratoires (cf. page 11 du rapport), liés notamment au délai global de paiement, qui sont supérieurs à la moyenne que nous devons corriger.

Vous avez un tableau qui montre que cela va de 180 € à 10 000 € à peu près, voire 12 000 € une année, ce n'est pas bien. Évidemment, nous souhaitons corriger cela, nous ne souhaitons pas avoir d'intérêts moratoires à payer. Je tiens juste à souligner que, s'agissant de 2020 où vous voyez apparaître 114 555 €, nous avons expliqué à la Chambre qu'il y avait une erreur ; elle n'a pas été intégrée dans le rapport définitif : nous avons passé un accord transactionnel avec Transdev, afin qu'ils ne nous facturent pas, durant les deux mois de confinement, le stationnement aux administrés.

Comme c'était une demande de notre part, nous avons dû payer les pertes de recettes à Transdev qui nous a à juste titre répondu : "c'est vous qui avez décidé de faire bénéficier de deux mois de gratuité à vos administrés pendant la période du confinement". En fait, ce ne sont pas vraiment des intérêts moratoires, c'est conforme au protocole transactionnel, je voulais le souligner parce qu'il apparaît, cette année, la somme de 114 555 €, somme qui correspond en fait à ce que nous avons voté au Conseil municipal. Il me semble même que cela a été voté à l'unanimité.

Je voulais également revenir brièvement sur les questions du personnel, notamment sur le taux d'absentéisme compressible noté par la Chambre régionale des comptes comme : il faut diminuer ce taux. Je vous précise que ce n'est ni la Maire de Bagneux ni les élus de Bagneux qui signent les arrêts de travail. S'ils sont absents, c'est parce qu'ils ont un certificat médical d'un médecin. Nous discutons avec les agents qui ont des absences que nous jugeons trop importantes - nous parlons,

là, des petites absences pas de la longue maladie - de leur état d'esprit au travail, sur la manière dont ils se sentent dans le travail ; c'est sur ces questions de prévention qu'il faut travailler.

Monsieur Ouédraogo, vous avez dit, concernant les procédures de recrutement de catégorie A, que c'était douteux. En page 32 du rapport, au chapitre IV-7, la Chambre régionale des comptes note que la procédure de recrutement des contractuels de catégorie A est satisfaisante. Elle évoque le contrôle d'un échantillon de 15 dossiers qui a révélé que les recrutements sont effectués dans les règles, que les délais de publication sont respectés ainsi que le fondement du recrutement. Les recrutements ont été faits sur le fondement des articles 3-3 absence d'un fonctionnaire pouvant être recruté et 3-2 vacance temporaire d'un emploi de la loi du 26 janvier 1984, etc. Ils font référence aux articles du Code de la fonction publique qui le précise.

La Chambre régionale des comptes ne nous indique pas que, sur le recrutement des contractuels de catégorie A, c'est douteux. Elle dit que notre procédure est satisfaisante.

En revanche, notre problème est le recrutement des fonctionnaires. Aujourd'hui, ce n'est pas qu'à Bagneux, je crois que, dans la fonction publique d'État, c'est pareil, nous sommes dans une situation où le métier de fonctionnaire territorial ou d'État n'est plus un métier attractif, nous peinons à recruter des titulaires de la fonction publique.

Vous avez évoqué un Cabinet très riche en personnels. Je voudrais juste noter que la Chambre régionale des comptes dit que cette situation a été réglée en 2022. Je souhaitais vous rappeler également que ma Directrice de Cabinet a été gravement malade pendant un moment assez important. C'est une des explications à cette situation. Je pense que la majorité des collègues est bien au courant de cette situation.

Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit dans mon introduction. N'importe comment, ce soir, nous prenons acte de ce rapport.

Je vous ai indiqué que, d'ici un an, nous renverrons un rapport de la commune à la Chambre régionale des comptes pour faire un état des chantiers que nous avons engagés pour répondre à toutes les améliorations indiquées comme souhaitées.

Vous avez d'ailleurs vu que le rapport de la Chambre régionale des comptes mentionne à plusieurs reprises : "la ville a engagé pendant le contrôle", sur des aspects qui nous avaient été demandés.

Évidemment pour moi, le rapport de la Chambre régionale des comptes est aussi un rapport pour nous améliorer dans nos procédures, nos manières de travailler.

Je présenterai ce rapport aux directeurs de service de la ville pour qu'un débat ait lieu avec eux et l'ensemble de la Direction générale, la Directrice générale des services, puisque je leur demanderai de travailler sur les pistes d'amélioration pointées pour la ville. Je suis très attachée à tenir compte de ces remarques pour améliorer la gestion et l'efficacité de notre commune.

Il faut voter sur le fait que nous prenons acte du rapport, non que vous soyez d'accord avec celui-ci, que nous en avons discuté au Conseil municipal.

➡ **VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT, A L'UNANIMITE**

Je vous remercie beaucoup pour la qualité des échanges.

FINANCES**3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - BUDGET PRINCIPAL****DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) AFFERENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

Mme le MAIRE. - Nous avons innové, vous allez pouvoir regarder un PowerPoint en même temps que nous allons vous présenter ce débat d'orientation budgétaire.

Avec ce DOB, nous allons échanger sur les objectifs que la municipalité propose de mettre en œuvre en 2024, des orientations ambitieuses dans la droite ligne des engagements de 2020 pour répondre aux besoins et aux attentes des Balnéolaises et des Balnéolais avec un niveau de crédit d'investissement porté à 21,50 M€.

Comme le recommande la Chambre régionale des comptes, comme nous l'évoquions tout à l'heure, dont nous venons d'examiner le rapport, notre DOB propose aussi les grandes lignes de notre programme pluriannuel d'investissement.

Toutes ces orientations s'inscrivent dans un contexte national et international pesant.

Au plan international tout d'abord, la guerre que mène la Russie en Ukraine dure depuis près de deux ans déjà. Le nombre de morts et de blessés s'est accru côté ukrainien et les destructions sont importantes dans les villes et à la campagne. Elles affectent également le quotidien des Russes, du fait du poids des dépenses militaires sur la société. C'est l'économie de toute la planète et singulièrement de l'Union européenne qui est impactée pour les importations en matière d'énergie et de produits agricoles.

Dans une autre région du monde, au Proche-Orient, les bombardements incessants et quotidiens sur la bande de Gaza par l'armée israélienne depuis les attaques terroristes du 7 octobre dernier ont déjà provoqué plus de 25 000 morts. Cette situation dramatique ajoute au climat de tensions internationales et aux dangers de guerre sur notre planète.

Le Gouvernement français s'appuie sur ces tensions pour justifier des dépenses militaires à la hausse. Les 413 Md€ pour les six années qui viennent sont autant de moyens qui ne vont pas aux besoins sociaux et environnementaux du moment.

Le niveau de l'inflation stagne, mais sans augmentation importante des salaires et des pensions, le pouvoir d'achat des Français reste fortement éprouvé.

La pauvreté et la précarité s'accroissent et nos services publics sont mis à mal.

J'ai entraperçu ce qu'a dit à l'Assemblée aujourd'hui le Premier Ministre, Gabriel Attal, on sent que l'on est dans la poursuite du libéralisme à outrance et qu'il reste sourd aux colères de nos concitoyens.

Les inégalités sont légion dans notre pays puisque les actionnaires ont reçu un montant record de dividendes, à 97 Md€ en 2023, alors que plus de 10 millions de nos concitoyens, eux, vivent dans la précarité.

L'inflation a également touché de plein fouet les collectivités locales. C'est pourquoi, avec l'Association des Maires de France, les maires et moi-même nous demandons d'indexer la Dotation Générale de Fonctionnement sur l'inflation, ce qui n'est toujours pas le cas.

De même, le maintien du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité en 2024 se fait selon des modalités réduites avec un seuil d'éligibilité relevé à 250 €/MWh, sans étude d'impact communiquée à ce jour.

Je partage aussi l'alerte de l'AMF sur l'absence de mesures financières et fiscales incitatives pour répondre aux conséquences du Zéro Artificialisation Nette qui est, bien sûr, une bonne mesure et du besoin en logements, dans un contexte de cherté foncière et de contraction de l'emprunt.

Pourquoi de telles demandes des Maires ? Parce que, singulièrement par exemple dans une ville comme la nôtre qui est une ville populaire en plein développement attachée au service public, les besoins sont immenses. Nous continuons de faire le choix de maintenir un haut niveau de service public, de faciliter l'accès de toutes et tous aux équipements et activités sportives et culturelles. Ce sont des engagements qui ont été plébiscités lors des échanges que nous avons eus en juin dernier lors de l'assemblée citoyenne et pendant les divers temps de rencontre et de convivialité avec les habitants ; d'autant que nous sommes dans une phase d'augmentation de la population balnéolaïse, du fait de l'attractivité de la commune avec l'arrivée de la ligne 4 et la perspective de la ligne 15 et un prix du foncier qui reste raisonnable à 3 km de Paris, en comparaison aux villes voisines.

Le recensement 2023 a ainsi comptabilisé une augmentation de 1 500 habitants par rapport à l'année précédente.

Pour autant, nos caractéristiques sociales témoignent encore de forts besoins en matière de politiques publiques liées à la solidarité, du fait d'un niveau de précarité qui reste marqué avec évidemment le nombre d'allocataires et de bénéficiaires du RSA : 55 % des foyers sont bénéficiaires de l'aide au logement, le taux de chômage reste élevé atteignant 31 % pour les 15-24 ans. Vallée Sud Emploi a d'ailleurs accompagné 580 d'entre eux en 2022, le chiffre le plus élevé parmi les communes de notre territoire.

Dans ce contexte compliqué, les orientations que je porte ce soir confirment nos priorités ambitieuses à la solidarité, à la transition écologique et à la réussite éducative. Nous allons les mettre en œuvre sans augmenter la taxe foncière.

Il est, en effet, essentiel que le développement de la commune profite à toutes et tous. Il l'est tout autant pour que Bagneux prenne toute sa part dans la réponse au défi climatique.

Nous soutenons ainsi le projet associatif d'une recyclerie qui ouvrira ses portes d'ici l'été sur le site de l'Agrocité. Comme nous nous y sommes engagés, nous maintenons la végétalisation de nos cours d'école avec, cette année, celle de l'école élémentaire Albert Petit.

Dans les plantations d'arbres et les îlots de fraîcheur qui permettent de rafraîchir la ville, nous continuerons d'investir.

Vous le savez, nous proposons de lancer l'étude de sol pour notre projet d'hectare d'agriculture maraîchère après avoir mené les études sur la faisabilité d'un tel projet.

Et parce que l'enjeu de la transition écologique doit irriguer toutes nos politiques publiques, nous estimons que les citoyens doivent aussi s'en emparer. Nous avons lancé, à l'automne dernier, le Conseil Local de la Transition Écologique qui va prendre tout son essor cette année. D'ailleurs, la deuxième réunion avec les citoyens et les associatifs qui en sont membres se tient jeudi soir.

Nous nous attachons aussi à améliorer le cadre de vie des Balnéolais. Notre nouvel arrêté unique qui lui est consacré vise à allier information, pédagogie et sanction lorsque c'est nécessaire.

En lien avec Vallée Sud Développement, nous travaillons à accueillir de nouveaux commerces. Nous en débattons, ici même, le 20 mars prochain, lors d'une réunion publique consacrée à ces questions.

Dans une ville comme la nôtre, il est important, je le disais, que le développement de Bagneux profite à toutes et tous. Nous proposons donc de maintenir nos dispositifs de solidarité.

Ainsi, dans les toutes prochaines semaines, nous allons relancer le Conseil Local de Santé Mentale.

Nous allons également réunir à nouveau le Comité de pilotage de notre charte ville handicap.

Soucieux de faire avancer les droits des personnes handicapées, nous avons développé, en fin d'année - cela va vraiment connaître son essor cette année - le dispositif ACCEO pour les sourds et les malentendants qui accomplissent ainsi plus facilement leurs démarches administratives.

Ces actions s'inscrivent dans un budget de fonctionnement qui bénéficie d'une dynamique de recettes, avec un volume en augmentation de 2,7 % par rapport à 2023.

Le produit de la fiscalité en constitue la principale source. Il est en hausse de 3 %. Il est le résultat d'une situation contrastée :

- l'augmentation des bases, fixée annuellement par la loi de finances, établie à + 3,9 %,
- la baisse des droits de mutation, du fait de la crise profonde de l'immobilier, qui nous fait envisager 400 000 € de recettes en moins. C'est un phénomène que connaissent de nombreuses villes.

Les dotations et subventions que nous percevons devraient évoluer favorablement du fait de la croissance de la population. Elles sont toutefois loin de répondre au niveau des besoins de nos habitants.

Nos dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,7 % soit 1,40 M€ de plus, pour un montant total hors autofinancement de 83 M€. Il s'agit, là, du résultat conjugué d'une hausse inférieure aux prévisions des fluides et de l'achat de fournitures et, particulièrement, d'un effort demandé à l'ensemble de nos services municipaux pour permettre de dégager des marges de manœuvre pour mener nos actions.

Pour certains secteurs, le budget de fonctionnement de nos services sera inférieur à celui de l'année 2023.

Ceci nous donne la possibilité de préserver pleinement le budget consacré à l'éducation, notamment aux parcours culturels qui restent un marqueur fort de notre mandat. C'est aussi un moyen de consacrer 190 000 € à la qualité de notre cadre de vie, à la nature en ville et à une meilleure attractivité de nos commerces.

Les charges à caractère général atteindront donc 17,80 M€, soit le montant des dépenses réalisées l'année dernière.

Dans une ville où nous œuvrons à un niveau de service public élevé, les dépenses de personnel s'élèvent autour de 56 % des dépenses de fonctionnement.

Leur augmentation s'explique par la hausse du point d'indice, ce qui est une bonne chose, décidée par le Gouvernement, une nécessité qui ne compense pas la forte baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et qui est supportée à 100 % par les communes. C'est le cas aussi des

revalorisations salariales annoncées en début d'année.

Cela nous contraint à maîtriser nos effectifs. Nous en parlions tout à l'heure. Le travail engagé par l'administration sur les reclassements est à souligner dans ce cadre, pour favoriser le retour d'agents après des périodes de longue maladie.

Dans un souci d'en améliorer la qualité et le choix pour les anciens, nous travaillons à externaliser la production et le portage des repas aux seniors. Notre service de restauration communal est principalement axé sur les repas pour les enfants. Nous produisons pour Bagneux et Malakoff plus de 6 000 repas par jour. Notre service n'a pas la capacité de s'adapter aux besoins de nos aînés.

De même, nous avons obtenu du Conseil départemental, d'ouvrir à Bagneux, une école française des femmes, pour renforcer l'accès à la maîtrise du français. Cela absorbera une partie des missions aujourd'hui assurées par la ville et je crois que c'est une bonne nouvelle pour la commune.

Nous faisons également le choix de maintenir le niveau des subventions au CCAS et aux associations qui concourent à tisser un lien social important dans nos quartiers.

Ces choix budgétaires restent marqués par une gestion saine de nos finances. Je tiens à remercier notre nouveau Directeur des finances, Rémy Fernandez, de s'y être attelé en lien étroit avec Annabelle Menet, notre Directrice générale adjointe sous le pilotage de Cécile Alliaud, notre Directrice générale des services.

Nous veillons ainsi à dégager un niveau d'autofinancement en hausse par rapport à celui de l'année dernière, à hauteur d'environ 9 M€. Nous le faisons avec un taux moyen de la dette qui augmente du fait des conditions actuelles du marché et de taux d'intérêt des emprunts. Le montant des intérêts passe ainsi de 1,4 à 1,80 M€. Ces conditions mouvantes sont forcément un handicap pour les collectivités.

Notre emprunt augmentera de 4 M€ et passera à près de 10 M€. Nous évaluons le niveau de remboursement du capital de la dette à 6 M€. Cela nous permet toutefois de maintenir une capacité de désendettement de six années pour 2024 comme en 2023. Comme vous le savez, le seuil d'alerte est fixé à dix ans.

J'en viens plus en détail au programme d'investissement pour 2024 qui devrait atteindre 21,50 M€.

En matière de solidarité, le projet d'extension du centre municipal de santé, dont les travaux ont démarré, représente une opération de 600 000 € cette année, sur un total de 6,80 M€.

Pour améliorer l'offre sociale et culturelle, la commune va créer un équipement polyvalent sur la place Lucie Aubrac, qui intégrera l'actuel centre social et culturel Jacques Prévert que vous connaissez, qui est au cœur du quartier Anru et les studios de musique La Chaufferie. Cela représente un investissement de 4,90 M€ sur quatre ans, dont un en 2024 pour l'acquisition de la coque de ce futur bâtiment.

Sur le plan sportif, le stade René Rousseau poursuit sa rénovation entamée en juillet dernier.

Nous avançons aussi de manière déterminée dans la construction d'une maison du patrimoine, au Clos des sources.

Notre priorité éducative passe notamment par :

- le démarrage des études de programmation de la future école des Mathurins, dans le bâtiment Y sur le site des Mathurins,
- l'offre d'un kit de fournitures scolaires à la rentrée 2024,
- et l'acquisition de bacs en inox - j'en parle parce que ce sont des sommes importantes - pour la restauration municipale. Aujourd'hui, la loi prévoit de se séparer de tout ce qui est plastique, pour aller vite.

Le projet de lycée, lui, continue d'avancer. Vous le savez, la région a voté les crédits d'étude à l'automne dernier pour une ouverture annoncée par la région pour la rentrée 2028, date toujours annoncée par la région.

Enfin, notre priorité à la transition écologique va représenter 24 % de nos investissements, avec la finalisation des travaux thermiques de toiture de l'école Joliot-Curie, les aménagements favorisant les mobilités douces et les travaux de rénovation thermique dans les bâtiments communaux.

Nous envisageons des cessions foncières à hauteur de 2,50 M€ pour contribuer à les financer, notamment celle de notre ancien centre de vacances de Mieussy, l'achat du Brazza par Vallée Sud Développement, la SEM commerces du Territoire - vous savez que nous avons préempté le Brazza, cette grande brasserie du centre-ville et travaillons pour que Vallée Sud Développement le rachète - et la régularisation de parcelles de la Coulée verte avec le Département qui devrait nous amener quelques recettes.

Des subventions publiques par le département, la métropole du Grand Paris, la région et l'État à hauteur de 4 M€ viendront aussi abonder nos recettes.

Je me permets de souligner à ce moment de mon propos notre volonté d'aboutir, avec Vallée Sud Grand Paris, au transfert de la voirie, déjà exercé par d'autres communes du territoire. Ce transfert doit nous permettre d'assurer un niveau d'investissement supérieur à ce que nous réalisons actuellement et ainsi, à nous dégager des marges financières pour d'autres projets.

Je pense utile de rappeler que, s'agissant du transfert de la voirie, de la restauration pour les seniors ou de la création de l'école française des femmes, la ville travaillera à offrir une solution à chaque agent de la collectivité : si l'on transfère la voirie, on va transférer une partie des postes qui concernent des agents, aujourd'hui agents communaux, qui auront le choix soit d'aller à Vallée Sud Grand Paris soit, s'ils le refusent, d'être reclassés sur d'autres postes dans la collectivité.

Notre Plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 est, lui aussi, ambitieux. Il est annexé au ROB. Il s'inscrit dans la volonté de mettre en œuvre le décret tertiaire qui prévoit une transition écologique pour nos bâtiments et pour répondre au défi climatique. Nous y prévoyons ainsi l'école des Mathurins, un nouveau gymnase dans le quartier des Mathurins, la livraison du Parc Robespierre, donc du parc réaménagé après le départ de la Société du Grand Paris fin 2025, les itinéraires cyclables et les aménagements autour de l'écoquartier Victor Hugo.

Vous l'aurez compris, cette année encore, nous nous donnons les moyens de continuer à respecter les engagements pris en 2020.

Nous continuerons aussi à être exigeants auprès de l'État pour soutenir la dynamique que nous impulsions pour le développement de la ville, avec le souhait d'obtenir de sa part un soutien actif à nos politiques publiques en faveur de la solidarité, de la transition écologique et de la réussite éducative.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en intervention concernant le débat d'orientation budgétaire.

Je vous invite maintenant à vous exprimer dans le cadre de ce débat.

Merci à vous.

Monsieur Martin, je vous en prie.

M. MARTIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis 2020 effectivement, nous sommes à peu près en phase avec l'analyse et le contexte. En 2020, l'économie française a connu la chute de son PIB la plus marquée de son histoire en temps de paix pour ensuite repartir à la hausse énormément. En 2020, le PIB a chuté de 7,9 % et, en 2021, il a remonté à + 6,8 %.

La reprise de l'activité internationale en 2021 a généré des tensions économiques avec des difficultés d'approvisionnement et des hausses des prix.

En 2022 et 2023, la guerre en Ukraine a renforcé ce renchérissement des prix des matières premières (céréales, gaz entre autres) du fait d'anticipation de ruptures des approvisionnements de la Russie et de l'Ukraine.

Le projet de loi de finances 2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par des taux d'intérêt encore élevés et des incertitudes géopolitiques majeures qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine et des conflits en Palestine.

L'impact de la montée des taux d'intérêt est et sera important sur nos futurs budgets. Aussi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais un enjeu pour compenser la progression des frais financiers.

À Bagneux, les dépenses de fonctionnement augmentent chaque année sans réellement se soucier de l'avenir et de l'impact sur les jeunes générations.

En 2024, comme on l'a vu, il y a encore une augmentation de + 1,7 % et de près de 1,40 M€.

Le point positif toutefois, c'est la capacité d'autofinancement importante pour financer une partie de vos investissements : le niveau de cette capacité d'autofinancement de 2024 est aux alentours de 9 M€, c'est très bien.

La réforme d'ampleur maintenant achevée sur la taxe d'habitation, avec la suppression progressive de la fiscalisation des ménages et le maintien artificiel de la recette associée dans le tuyau des recettes fiscales des collectivités, pose question directement sur la préservation des ressources tirées de la fiscalité directe locale en accentuant le poids historiquement fort des dotations.

Si les réformes ne concernent pas directement la taxe foncière, celle relative à la taxe d'habitation modifie substantiellement le portefeuille de recettes communales avec le renforcement considérable des recettes tirées du foncier bâti avec l'intégration de la taxe foncière départementales, la quasi-disparition de la taxe d'habitation hormis la part sur les résidences secondaire.

Alors que les collectivités disposaient d'une véritable autonomie en matière fiscale avec la possibilité de disposer d'une certaine élasticité dans l'évolution des recettes, les annonces en matière de fiscalité rendent majoritairement le poids des dotations important.

La fiscalité repose majoritairement sur les propriétaires aujourd'hui, avec pour effet induit de rigidifier la structure des recettes sans d'autres options que toujours mieux contrôler les dépenses

de fonctionnement, ce qui interroge sur l'efficacité du service public au bénéfice des habitants.

Si l'on regarde plus en détail les recettes de fonctionnement, vous prévoyez, pour la quatrième année consécutive, une hausse conséquente du montant lié à la fiscalité directe locale : + 1,60 M€ par rapport au budget primitif 2023. C'est intéressant pour compenser les dépenses supplémentaires de fonctionnement, mais c'est à double tranchant : la densification importante (plus 1 500 habitants en trois ans) et donc des services municipaux supplémentaires nécessaires et un budget de fonctionnement qui explose, quelles sont vos prévisions démographiques en 2030 et les impacts sur notre budget de fonctionnement ?

Ce sont des questions que l'on peut se poser.

Nous notons que vous prévoyez d'augmenter encore les tarifs municipaux dès le mois de septembre 2024. Chaque fois, vous nous justifiez que nos tarifs ne sont pas élevés, mais nous avons une population avec un niveau de vie très bas, c'est important.

Les dotations de l'État restent toujours stables voire en légère hausse depuis trois ou quatre ans ; elles ne sont pas suffisamment fortes mais elles restent stables.

Pour 2024, les dépenses de personnel sont toujours en augmentation : 1,37 M€ par rapport au budget primitif 2023 alors que l'année 2023 a été une année exceptionnelle : les dépenses supplémentaires liées notamment à la hausse du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 %, l'augmentation du SMIC, le versement de la prime aide au pouvoir d'achat et une prime pour le personnel de santé.

Vous proposiez en 2023 un gel des effectifs pour le reste du mandat. Confirmez-vous ce point par rapport à votre vision sur les prochaines années ?

Quel sera l'impact sur les ressources pour le transfert de la compétence voirie à Vallée Sud Grand Paris ? C'est une question que nous nous posons aussi.

Concernant le budget d'investissement, merci pour le plan pluriannuel d'investissement que vous nous avez fourni, qui nous éclaire sur vos choix. Nous serons vigilants sur les investissements que vous allez faire sur les trois prochaines années, ce sont les plus gros investissements de la mandature, et sur notre capacité à emprunter.

Vous prévoyez en 2024 un emprunt de 9,90 M€ avec une capacité de désendettement qui devrait croître à six années dès 2024. Attention à ne pas brûler nos marges financières.

Aujourd'hui, les finances de la commune sont saines. Par contre, cela peut changer rapidement.

Merci.

Mme le MAIRE. -. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire.

Au point de vue national, concernant le taux de croissance en France, l'Observatoire français des conjonctures économiques l'estime à 0,8 % en 2023. Il correspond à celui de la Banque de France. En revanche, pour 2024, la projection est de 0,9 %, en 2025, de 1,3 % et, en 2026, de 1,6 %.

La Banque de France et l'INSEE ont prévu une inflation en 2024 à 2,5 %, à titre comparatif, alors

qu'elle était à 1,1 % en 2019, à 0,5 en 2020, à 1,6 en 2021, à 5,2 en 2022 et à 4,9 en 2023. Un yoyo sur lequel il faut savoir qu'une inflation plus forte est réputée réduire le poids de la dette publique et facilite le remboursement de la dette héritée du passé, une dette qui s'élève, à la fin du troisième trimestre 2023, à 3 088,2 Md€.

Sur le plan local - je voudrais mettre cette intervention sur le proverbe "qui aime bien châtie bien" - concernant nos services publics, je note le renforcement de notre centre médical de santé avec un plus grand nombre de médecins. Oui, un plus grand nombre de médecins dites-vous et, pourtant, notre centre de santé est totalement dépourvu, même en ville, d'un endocrinologue diabétologue non remplacé depuis presque cinq ans, un gastro-entérologue, un pédiatre, un kinésithérapeute, un psychiatre.

Ce manquement prospère au milieu de neuf médecins généralistes auprès desquels il faut compter deux mois d'attente pour obtenir un rendez-vous pour une consultation.

Aucune maternité dans notre commune, donc aucun jeune balnéolais ou à naître ne pourra renseigner sur son lieu de naissance : "né à Bagneux".

Un mot sur le gel de la hausse des taux de la taxe foncière d'ici la fin du mandat : il faut dire que cela permettra de relancer l'immobilier car, dans notre commune, plusieurs acquéreurs choisissent les villes avoisinantes à cause d'une taxe foncière moins élevée.

Je lis également que vous allez poursuivre les efforts engagés pour l'attractivité commerciale. Qu'est-ce que cela serait si vous n'aviez pas fait un effort ! ?

Le constat n'est pas brillant avec un exode commercial sans précédent : absence de bijouteries, de charcuteries, cinq autoécoles ont fermé et aucune remplacée malgré des postulants qui veulent s'y installer. Deux écoles pour 44 000 habitants, est-ce suffisant ?

Je termine ce chapitre en queue de poisson au sujet de l'absence d'une poissonnerie et quand j'entends dire qu'il en existe une au rayon du nouvel Auchan, je réponds qu'en effet on trouve aussi du thon et des sardines en boîtes de conserve.

Cette pénurie des commerces est tellement récurrente qu'elle devient un sujet de plaisanterie.

Je conclus ce débat par les principaux investissements de 2024 et trouve que la part de 2 % réservée aux handicaps est insuffisante suivie des 3 % à la santé, même si la répartition du programme d'investissement est en quelque sorte équilibrée.

Je vous remercie.

M. OUÉDRAOGO. - Le début d'année est toujours propice à cet exercice de débat d'orientation budgétaire, important pour définir les contours du budget primitif de notre commune pour l'année 2024.

Tout d'abord, nous souhaitons que le rapport de présentation annexé qui nous est soumis soit corrigé pour inclure beaucoup plus le contexte local qui a un impact très significatif au même titre que le contexte national et international qui est très souligné dans les échanges.

En effet, les décisions locales qui sont prises impactent tout autant le pouvoir d'achat des Balnéolais, donc rien ne justifie d'y surseoir.

Chacun a son rôle.

L'État rend compte aux Français et, nous Conseil municipal de Bagneux, devons rendre compte

aux Balnéolais.

Depuis quelques mois, l'instabilité géopolitique mondiale affecte durablement notre quotidien social et économique.

Les prix connaissent en effet une évolution phénoménale voire incontrôlée, ce qui a pour conséquence de créer des situations de faillite, d'intensifier des inégalités sociales et de susciter la révolte que l'on a pu percevoir ces dernières semaines.

Nous connaissons tous les causes de ces crises que nous traversons, à la fois la France et l'international. Toutefois, la France a su être à la hauteur des enjeux géostratégiques de par son leadership, son positionnement en interlocuteur viable et sa capacité à être force d'initiatives sur la scène internationale visant à rétablir la paix et à créer surtout un environnement économique mondial plus protecteur et maîtrisé.

Aucun pays n'est épargné par ces crises et chaque acteur politique recherche inlassablement le meilleur pour sa population.

Notre pays a besoin de moyens pour soutenir fortement l'économie qui est mise à rude épreuve.

Notre crédibilité nous exige d'avoir une rigueur dans la tenue et la maîtrise des dépenses publiques, ce qui nous rendra moins dépendants des marchés.

Le document qui nous est soumis ce soir confirme votre vision, confirme l'absence totale de remise en cause de la gestion des finances locales retoquée par la Chambre régionale des comptes, cela a été longuement évoqué ici. Également, il dénote d'une vision économique erronée et d'une stratégie financière qui ne permet pas de protéger nos finances : encore et toujours des dépenses publiques, très peu ou pas d'investissements et des espoirs de salut dans les subventions rien que les subventions.

À mi-mandat, je crois que nous avons enfin compris votre combine financière.

(Protestations...)

Elle est simple : chaque euro de recette ou d'économie qui se dégage doit être englouti en dépenses, car 92 M€ de dépenses annoncées en 2024, soit une hausse de 13 % pour nous, c'est une erreur stratégique, un choix inapproprié puisqu'elle n'allège pas notre dette financière qui reste à un niveau assez élevé.

Effectivement, vous souhaitez qu'il y ait une augmentation des dotations, nous l'entendons, pour financer les dépenses que vous prévoyez. Nous pensons une fois de plus que ce n'est pas approprié car, face au contexte économique difficile pour tout le monde, l'effort doit être consenti puisque l'on indexe l'État de ne pas dépenser suffisamment en soutien dans les collectivités alors que l'ambition est de réduire la dette de la France qui est à un niveau élevé.

D'ailleurs, où serait la logique économique de pousser à la dépense et de reprocher de ne pas faire le nécessaire pour baisser la dette publique ?

Nous sommes conscients que les efforts consentis par les pouvoirs publics vous semblent insuffisants, mais au niveau local, nous devons tout autant mettre en place un plan de relance économique et de maîtrise des finances qui permettent d'éviter une dégradation de la situation financière de la ville.

Nous avons bien noté que votre vision budgétaire sur 2024 se décline en trois axes : solidarité,

éducation et transition écologique.

Oui, nous sommes pour la solidarité, oui, nous sommes pour l'éducation qui est la base de tout, oui, nous sommes pour la transition écologique. Cependant, notre divergence profonde vient du fait que vos choix ne priorisent pas assez le développement de Bagneux en créant les conditions économiques qui y sont propices.

Dans votre vision, on n'entend pas beaucoup parler des forces vives du développement qui sont les entreprises, les commerces. C'est un mot que l'on n'a pas entendu depuis le début de ces échanges. En revanche, nous entendons plutôt subventions, taxes, impôts, ce qui nous fait craindre un matraquage fiscal en cachette qui a été d'ailleurs initié l'année dernière avec une hausse de la taxe foncière de 10 % qui a tout de même touché nos habitants, ce qui est l'inverse de la politique qu'il aurait fallu appliquer sur notre ville.

Vous fondez beaucoup d'attentes sur l'État, mais en face, vos ambitions et vos priorités budgétaires pour 2024 nous semblent insuffisantes. Elles sont silencieuses par exemple des investissements concrets qui créent de la richesse et qui permettent de nous rendre moins sensibles aux effets de l'inflation.

Bagneux peut s'autofinancer, à condition que les choix judicieux soient faits. Hélas ! ce n'est pas le cas dans la présentation qui nous est faite ce soir.

Nous nous réjouissons que les ambitions soient affichées pour 2024 en matière de maîtrise des finances.

Cependant, nous estimons que vos prévisions de dépenses et d'investissements nécessitent d'être revues en profondeur.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le DOB est toujours un moment important pour nous projeter sur les ambitions et les projets de l'année à venir au service des Balnéolaises et des Balnéolais.

Le temps fort du mi-mandat « Bagneux, ça bouge », en milieu d'année dernière, a été l'occasion de réaffirmer, avec les habitantes et les habitants, l'importance des valeurs et la force de l'identité de notre ville solidaire engagée pour la transition écologique, une ville qui a à cœur la réussite et l'épanouissement des plus jeunes mobilisés pour la qualité de son cadre de vie. Autant de marqueurs et de priorités qui irriguent nos politiques publiques et nos investissements pour faire de Bagneux une ville verte, accueillante et protectrice, fière de son histoire populaire.

Face à un contexte national et international difficile, cela a été dit, pour les collectivités, nous sommes plus que jamais déterminés à résister et à faire entendre la voix singulière de notre ville.

Bagneux est engagée pour un haut niveau de service public, afin de répondre aux attentes des habitants et d'apporter soutien, notamment aux plus vulnérables, face à la crise économique et climatique.

Si nous ne conduisons pas de tracteurs, nous partageons la colère sociale qui gronde chez les salariés, les privés d'emploi, les agriculteurs, les fonctionnaires territoriaux, les enseignants, les soignants, partout le mépris affiché par le Président de la République et son Gouvernement

provoque des mobilisations et j'en profite pour apporter le soutien de notre Groupe au personnel de l'Éducation nationale en grève ce jeudi. L'indécence est bien du côté des profiteurs de la crise.

Il y a quelques jours, on apprenait les chiffres 2023 du record, jamais atteint, de dividendes pour les actionnaires du CAC 40, cela a été dit : 100 Md€ (+ 17 %) et toujours rien pour les salaires, les minima sociaux et les retraites dans un contexte de forte inflation.

Ces contraintes budgétaires pèsent aussi lourdement sur les collectivités et Bagneux n'y échappe pas. Une inflation qui pèse sur le budget des fluides et de la restauration scolaire, des taux d'intérêt à des niveaux jamais atteints depuis dix ans, une baisse tendancielle, contrairement à ce que j'ai entendu, de la dotation globale de fonctionnement par habitant pour notre commune.

Nous soutenons les revendications légitimes de revalorisation des salaires des fonctionnaires dont une première étape a été obtenue de haute lutte en 2022 puis 2023, après dix années de gel du point d'indice. Il faut aller plus loin et nous exigeons de l'État la compensation budgétaire de ces mesures de revalorisation des agents territoriaux.

Malgré nos contraintes sur les dépenses de fonctionnement, l'enveloppe de 46 M€ proposés en 2024 pour les dépenses de personnel montre l'engagement de la ville pour un haut niveau de services et d'emplois publics dans les missions essentielles que nos agents réalisent au quotidien au service des Balnéolaises et des Balnéolais.

Notre marque de fabrique est de gérer le budget de la commune avec sérieux et détermination pour ne jamais en rabattre sur nos ambitions pour Bagneux tout en préservant une gestion saine des finances de la ville.

Notre Groupe partage pleinement les priorités affichées pour nos politiques publiques en matière de solidarité avec l'extension du CMS, le déploiement d'ACCEO dans nos services pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes, l'acquisition de l'équipement polyvalent pour accueillir, demain, le CSC Prévert et la chaufferie, les priorités de transition écologique avec la poursuite des cours Oasis dans nos écoles, les mobilités douces, les plantations d'arbres, la rénovation de la toiture de l'école Joliot pour y installer, demain, des panneaux photovoltaïques et les études qui vont être lancées pour installer un hectare d'agriculture à Bagneux.

Un quart de notre budget d'investissement est fléché pour la transition écologique et c'est même le premier budget d'investissement en pourcentage de la commune pour 2024.

Priorité affichée de réussite éducative et d'épanouissement par la culture et le sport avec :

- le budget de fonctionnement d'éducation communale sanctuarisé pour 2024,
- la distribution à la rentrée prochaine d'un kit gratuit de fournitures scolaires pour les élèves de Bagneux,
- la rénovation du stade René Rousseau,
- des investissements pour la cuisine centrale pour la restauration scolaire,
- l'ouverture prochaine d'une maison du patrimoine au Clos des sources,
- et, enfin, le fléchage d'une enveloppe de 190 000 € pour le cadre de vie, l'embellissement de nos rues et l'attractivité commerciale.

La proposition de recours à l'emprunt pour 2024 permet de conserver une capacité de désendettement d'environ six années tout en allant chercher des subventions partout où cela est

possible pour financer nos projets utiles à la population ; un choix responsable qu'il faut, ce soir encore, saluer.

Madame la Maire, chers collègues, notre Groupe apporte son total soutien à ces propositions d'orientations budgétaires pour 2024 qui répondent pleinement à nos ambitions pour Bagneux et ses habitants.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Laurent Kandel, à vous.

M. KANDEL. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas faire durer le suspense, notre Groupe Génération Insoumise partage les orientations budgétaires proposées ici. Elles sont le fruit des engagements que nous avons pris devant nos concitoyens au début de ce mandat. Les grandes priorités que notre majorité a portées, ensemble, y sont bien rappelées, la transition écologique d'abord, même si je préfère le terme de bifurcation écologique parce qu'il y a, aujourd'hui, urgence à construire un autre modèle respectueux de la vie et de notre planète et qui protège aussi les plus fragiles des conséquences des changements brutaux qui s'annoncent.

L'éducation aussi qui est un moteur essentiel du développement individuel et social. Notre ville, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences en la matière, souhaite permettre à tous les enfants d'y avoir accès dans les meilleures conditions.

Enfin, la solidarité : notre municipalité est très fière de mettre au cœur de son action cette solidarité pour construire une société plus juste, plus inclusive où chaque individu, du plus jeune âge jusqu'à nos aînés, peut bénéficier du soutien nécessaire pour s'épanouir.

Bref, vous l'aurez compris, une politique aux antipodes du discours libéral et réactionnaire prononcé aujourd'hui par le Premier Ministre et qui augure bien mal, pour une grande partie de nos concitoyens qui souffrent aujourd'hui, de l'avenir.

Notre ville, au contraire, veut résolument être à leurs côtés.

Les orientations budgétaires qui sont proposées sont, bien sûr, marquées par la conjoncture : je le rappelle et beaucoup de collègues l'ont rappelé, l'inflation qui se poursuit, qui entraîne des surcoûts importants pour notre commune. Elles sont aussi marquées par une dotation globale de fonctionnement qui ne compense pas l'inflation ni les mesures de revalorisation salariale des agents publics. Entendons-nous bien, il est plus que temps que des mesures soient prises pour les salaires des agents publics et nous pensons qu'il faut aller plus loin encore, tant ils ont perdu de pouvoir d'achat ces dernières années, mais rien n'est fait par l'État pour aider les collectivités sur ce point. Pour notre ville, c'est plus de 2 M€ supplémentaires en 2024.

Notre ville, avec l'arrivée du métro et son dynamisme, voit sa population augmenter, qui va encore augmenter dans les années à venir. Nous souhaitons bien entendu adapter le haut niveau de service public que nous souhaitons offrir à toute la population. Pour cela, nous avons besoin de plus d'agents publics, n'en déplaise à certains, pour permettre de répondre aux besoins.

Oui, nous avons un haut niveau de masse salariale, mais nous en sommes très fiers.

Pour nous, le service public est essentiel pour garantir l'égalité d'accès et répondre aux besoins fondamentaux des habitants.

On voit bien où les politiques successives de casse ont conduit aujourd'hui par exemple l'hôpital et l'école. Je tiens à souligner tout notre soutien aux enseignants en grève ce jeudi.

Oui, ce n'est pas ce que nous voulons pour notre ville.

Vous l'avez dit, on voit bien où vous voulez en venir aussi au niveau de l'État avec la politique du Gouvernement, c'est la casse du service public, tout donner au privé et que les pauvres se débrouillent. C'est un peu cela. On voit bien votre combine aussi.

Ces orientations budgétaires 2024 mettent aussi un accent particulier sur le cadre de vie et l'activité commerciale - je le souligne, c'est bien noté - en renforçant les moyens, c'est une forte demande de nos concitoyens et nous l'avons entendue.

Je prends deux minutes ma casquette d'adjoint au commerce, si vous le voulez bien, pour vous dire que nous allons faire des propositions dans les semaines qui viennent, pour accentuer nos politiques en vue d'attirer plus de commerces. Une soirée qui sera animée avec notre Maire se tiendra le 20 mars prochain à la salle des fêtes, nous aurons l'occasion d'en discuter. C'était un aparté.

Nous souhaitons aussi continuer à soutenir les associations, c'est le cas de ces orientations budgétaires qui œuvrent dans notre ville et qui permettent, chaque jour, la solidarité, la culture, le sport, l'intégration, l'engagement et beaucoup d'autres choses, toutes ces actions essentielles pour notre ville. Nous nous félicitons du maintien des subventions dans ces orientations budgétaires.

Pour finir, je voudrais souligner également l'effort important pour l'investissement avec, par exemple, l'extension du CMS, la création de la maison du patrimoine, la rénovation thermique de l'école Joliot Curie, etc.

Nous avons un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour le cadre de vie, l'éducation, le sport, la santé, la culture et la solidarité. Nous avons aussi beaucoup d'ambition pour la transition écologique, nous nous engageons notamment dans les travaux relatifs au décret tertiaire pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments publics. C'est non seulement une question écologique, d'économies d'énergie pour la durabilité de notre planète, mais c'est aussi une forte économie pour notre budget de fonctionnement à venir. C'est une ambition que nous devons porter haut, même si, encore une fois, l'État laisse les collectivités confrontées à des chantiers énormes. Nous nous y engageons avec conviction et si les moyens humains et financiers le permettent à l'avenir, je crois que nous espérons encore plus un rythme soutenu sur ces questions.

Merci.

Mme le MAIRE. - Aïcha Moutaoukil, je vous en prie.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Mon Groupe rejoint les propos de Mme Cillières et de M. Kandel qui vient de s'exprimer à l'instant, pour dire que ce DOB est un moment où l'on peut dresser la vision que nous avons de notre ville, la façon dont nous souhaitons faire ville.

Sans répéter tout ce qui a été dit à l'instant, je veux dire combien nous allons appuyer et donc soutenir ce DOB et les orientations qu'il décline.

Avant d'aller plus loin, je voudrais commencer par remercier les services puisque personne ne l'a fait de ce que j'ai pu entendre, nos amis de l'opposition ne l'ont pas fait non plus, peut-être parce qu'on leur a fait remarquer que, dans le passé, ils ont eu à le faire. Je voudrais néanmoins

remercier les services et celles et ceux qui ont contribué à nous livrer une note de grande qualité. Je dois dire que, encore plus que les années précédentes, la note qui nous a été présentée est extrêmement claire avec même des définitions sur les acronymes, etc. Merci infiniment. Mais je suis sûre que l'ensemble des collègues partage cet avis.

Pour revenir à ce DOB, sans redire tout ce qui a été dit puisqu'un certain nombre de mes collègues se sont exprimés en le disant fort bien, je dirai que cette masse salariale, que nous surveillons de près quoiqu'en disent nos collègues de l'opposition, est en hausse, légèrement en hausse en vérité, de 1 %. Si l'on prend les éléments qui ont été ajoutés en cours de route lors du budget supplémentaire, cela nous fait 1 % d'augmentation de la masse salariale, comparativement au budget primitif 2023 puisque c'est une augmentation de 588 000 €, c'est dire que nous avons bien maîtrisé cette masse salariale qui, effectivement, encore une fois, est importante, mais vous l'avez dit, nous avons une ville dont la population augmente. Nous avons la volonté de rendre un service public de qualité.

Je voudrais souligner que, dans ce rapport d'orientation budgétaire, il est tout de même dit une chose que vous n'avez pas relevée, je parle des collègues de l'opposition. Il est dit qu'une réflexion est également en cours concernant le périmètre et le mode de gestion du service public municipal, afin de permettre la maîtrise des dépenses du personnel tout en assurant un service public de qualité.

Nous réfléchissons tout de même, nous travaillons à essayer de contenir cette masse salariale, Monsieur Ouédraogo, puisque vous l'avez relevé. Nous essayons de réfléchir à des leviers.

Ce que je remarque tout de même ici, c'est que nous entendons beaucoup de choses qui nous sont reprochées dans ce rapport d'orientation budgétaire, notamment le fait que notre budget s'appuie sur des dotations - oui, mais c'est un peu normal j'ai envie de dire - sur une fiscalité qui reste ce qu'elle est. Le Gouvernement ayant supprimé la taxe d'habitation, cette fiscalité locale repose essentiellement sur la taxe foncière. On ne peut pas nous reprocher à la fois de faire avec ce que nous avons et, dans le même temps, d'augmenter les tarifs des activités municipales ou il faut nous expliquer comment on fait. C'est un peu la quadrature du cercle.

On ne peut pas nous expliquer que, d'un côté, on fait avec les moyens financiers que l'on a et, de l'autre, que l'on ne touche pas aux leviers potentiels, pour essayer d'accroître la capacité d'augmenter notre budget. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais pour moi, c'est contradictoire ou alors, il faut nous expliquer comment on fait. C'est quoi les recettes ?

Il en est de même pour le développement économique de la ville. C'est bien beau de nous expliquer que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour développer l'économie de la ville mais alors faites-nous des propositions, dites-nous comment vous feriez car ce serait un peu mieux que de nous dire simplement que cela ne se fait pas. La ville s'intègre dans un pays avec les règles et les lois qui sortent qui ne sont pas toujours à l'avantage des collectivités territoriales.

Ce que je voulais dire simplement, c'est que nous n'avons absolument pas à rougir des orientations que nous défendons ici avec un budget d'investissement extrêmement ambitieux de 21,50 M€, vous l'avez toutes et tous relevés.

Je voudrais terminer en notant la bonne gestion de notre ville qui, malgré la probable hausse de la dette, maîtrise sa capacité de désendettement à six années. En 2024, nous restons à six années comme en 2023 et quand on sait que le seuil d'alerte est à dix ans, je trouve que c'est très bien.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci. Farid Housni, à vous.

M. HOUSNI. - Merci.

Merci pour le travail réalisé par l'administration et par l'élu chargé des finances, mon collègue Mouloud.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit d'une manière brillante. En revanche, notre Groupe naturellement ne peut que soutenir et partager les orientations de débat budgétaire et estime qu'aujourd'hui nous sommes à répéter d'une manière importante la nécessité de la transition écologique, une bataille que les écologistes mènent de longue date.

Cependant, nous sommes conscients aussi que ce DOB a mis en lumière les deux combats qui nous tiennent à cœur et que nous entendons souvent dans les marches et les manifestations "fin du mois, fin du monde, même combat", la transition écologique, l'écologie, la solidarité et la justice sociale : nous sommes totalement fiers de ces combats et de ces orientations et nous les appuyons.

Aujourd'hui, j'ai entendu quelques remarques de la part de nos amis de la Droite. Croyez-le bien, une collectivité comme Bagneux a vraiment besoin de plus d'aide et de plus de soutien de la part de l'État qui, comme l'a très bien dit ma collègue Hélène Cillières, laisse plus de 100 Md€ pour les dividendes et ne donne aucun moyen supplémentaire à des villes populaires qui mènent deux combats du siècle : la justice sociale et la transition écologique.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Yasmine Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Merci, Madame la Maire.

Un mot essentiellement pour répondre à l'intervention provocatrice de M. Ouédraogo, je crois qu'il n'y a pas d'autre terme.

M. OUÉDRAOGO. - Je suis désolé, je ne peux pas vous...

Mme le MAIRE. - Monsieur Ouédraogo, vous aurez la parole après.

M. OUÉDRAOGO. - Je vous prie de m'excuser, Madame la Maire.

Mme BOUDJENAH. - Ne vous inquiétez pas, nous sommes là pour débattre, Monsieur Ouédraogo. Vous pourrez reprendre la parole pour peut-être présenter des excuses parce que je trouve vraiment que vous allez un peu loin, c'est de la provocation car même la CRC n'a pas parlé de combine financière et, surtout, ce n'est absolument pas étayé.

Parlons sur le fond, quand je parle d'intervention provocatrice, en même temps, nous sommes là pour cela, nous n'avons pas tous été élus sur les mêmes listes, nous ne soutenons pas non plus les mêmes forces politiques au niveau national. Cela pourrait prêter à sourire et à une confrontation politique "tranquille" s'il n'y avait pas des millions de gens dans ce pays qui n'arrivent plus à faire manger leurs enfants qui en sont même à voler dans les magasins, je ne sais pas si vous avez vu ces documentaires à ce propos, ou des agriculteurs qui, depuis plusieurs jours, sont dans la rue car ils n'en peuvent plus.

Les sondages de soutien à ce mouvement montrent bien qu'il s'agit d'un soutien aux agriculteurs mais c'est aussi une manière d'exprimer une souffrance extrêmement forte.

Nous avons déjà évoqué la grève de jeudi prochain dans l'Éducation nationale, un service public qui est en très large souffrance. J'entendais tout à l'heure la secrétaire générale du SNES-FSU dire qu'elle espérait ne pas avoir à conduire les tracteurs pour être entendus, sans parler de l'hôpital public ou encore même du service public national de la justice.

Vous, vous soutenez évidemment une politique libérale qui a été réaffirmée aujourd'hui par le Premier Ministre, Gabriel Attal, qui fait qu'avec le dogme de la concurrence érigée au niveau européen et appliqué dans notre pays, les tarifs de l'électricité, dont on nous avait dit il y a plusieurs années : "vous verrez, avec la concurrence, les usagers vont y gagner", explosent. Les franchises médicales vont également augmenter.

Tout à l'heure, Monsieur Ouédraogo, vous disiez que l'on ne se remettait absolument pas en cause, je crois que ce sont les termes que vous avez employés. Il est clair que les seules choses que remet en cause votre Gouvernement, ce sont les acquis sociaux gagnés par nos anciens : la retraite, aujourd'hui les allocations chômage et le RSA qui vont visiblement encore être attaqués et le logement.

Tout le monde n'a peut-être pas entendu l'annonce explosive que le Premier Ministre a faite aujourd'hui dans son discours : élargir, je ne sais plus quels sont ses termes, le contingent SRU au logement intermédiaire, ce qui est un comble royal.

Le logement intermédiaire ne remplit aucune fonction sociale, c'est un vrai cadeau fait aux Maires. On pourrait en citer beaucoup, dans notre département mais ailleurs aussi en France, qui soutiennent M. Macron et qui vont "faire péter" le champagne ce soir, parce que, demain, ils n'auront plus à respecter le quota de 25 %, ce que déjà certains ne faisaient aucun effort pour atteindre, alors qu'en région parisienne, nous sommes à près de 800 000 demandeurs de logement, sans parler des 3 millions qui sont en mal logement.

Tout à l'heure, je parlais d'intervention provocatrice, mais après tout, vous assumez d'être dans la minorité présidentielle.

Vous avez dit que vous étiez d'accord avec les trois orientations, solidarité, éducation et transition écologique, que Mme la Maire a mises en avant. Je ne sais pas comment, du coup.

Si vous pouvez nous aider à obtenir les subventions du fonds vert pour lesquelles il a été annoncé, au Comité interministériel des villes, au mois d'octobre, que 15 % de ce fonds devraient aller aux villes qui ont des quartiers en politique de la ville. Pour l'instant, à Bagneux, nous n'en avons pas vu beaucoup la couleur. Il a fallu se battre pendant des mois pour obtenir une partie de ce fonds vert pour enfin se lancer dans la rénovation de la toiture de l'école Joliot-Curie pour y poser, l'été prochain, des panneaux photovoltaïques. Mais c'est bien plus que cela qu'il faudrait pour pouvoir continuer de rénover nos écoles et, pourtant, nous allons continuer de le faire, c'est ce que nous vous avons présenté ce soir dans le PPI car nous tenons à ce que les enfants de notre ville puissent continuer à étudier dans de bonnes conditions. Or, nous le faisons dans des conditions financières extrêmement contraintes et avec un soutien de l'État qui n'est absolument pas à la hauteur ni de ce qu'il faudrait ni de ce qu'il annonce.

Pour ne pas être trop longue car peut-être que je m'emporte, vous disiez que, dans le rapport d'orientation budgétaire, on ne parlait pas beaucoup du contexte local, mais vous-même avez beaucoup parlé du contexte national, donc permettez-nous aussi de le faire. Oui, à Bagneux, le contexte local, c'est aussi de faire face aux conséquences dramatiques, catastrophiques socialement qui touchent nos habitants proportionnellement aux catégories sociales qui s'y

trouvent et, pourtant, nous faisons face pour porter des politiques en effet de solidarité, d'éducation, de transition écologique ambitieuse, pour porter une dynamique pour Bagneux et ses habitants.

Une information a dû vous échapper, Monsieur Ouédraogo, vous ne lisez peut-être pas le journal du département des Hauts-de-Seine, mais la plus forte transaction tertiaire dans le département des Hauts-de-Seine, en 2023, s'est passée à Bagneux avec le tertiaire construit sur la RD 920 proche du pôle métros. Ces bureaux se remplissent. Notre ville est attractive.

Malgré vos récriminations si je puis dire, nous continuerons à porter des politiques ambitieuses pour Bagneux et ses habitants.

J'ai oublié de dire une chose que j'ai notée : j'avais tellement envie de répondre sur plusieurs choses que j'en ai oublié une. Quand je vous disais que les seules choses que votre Gouvernement remettait en cause étaient les acquis sociaux, il le fait en plus en courant après les idées nauséabondes du Rassemblement National et de la Droite. Cela crée beaucoup de déshonneur pour notre pays. Le Conseil constitutionnel a pris ses responsabilités en retoquant une partie de la loi mais, comme l'a dit Mouloud Haddad tout à l'heure, le mal est fait.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Boudjenah.

Allez-y, Monsieur Ouédraogo, je vous en prie.

M. OUÉDRAOGO. - Mme Boudjenah me reproche de vous faire un procès qu'elle vient de me faire à l'instant, pas de problème.

Mon intervention n'avait pas vocation à vous frustrer, Madame Boudjenah, loin de là. Nous voulions juste rester factuels et vous partager notre vision. Nous sommes dans le cadre du DOB. Vous avez fait des choix. Je suis désolé, acceptez que ces choix ne soient pas les nôtres et que votre vision ne soit pas la bonne pour notre ville. Notre rôle au sein de ce Conseil est aussi de vous apporter notre vision. J'ai beaucoup apprécié que Mme Moutaoukil nous sollicite pour apporter des propositions. J'y suis favorable. Je peux juste vous envoyer notre programme de 2020, cela pourra vous inspirer pour la suite.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Vous avez de l'humour.

Mme le MAIRE. - Ne l'envoyez pas, nous l'avons dans les archives.

Je souhaiterais dire quelques mots.

Je partage sur le fond les interventions de mes collègues et la colère de Mme Boudjenah car je pense que vous ne vous rendez pas bien compte dans quelle situation sont nos concitoyens. En tous les cas, nous nous le voyons tous les jours : nous sommes alertés par des habitants qui n'arrivent plus à vivre de leur travail et sont dans des situations de grande précarité.

Quand vous croisez des personnes qui vous disent qu'elles ne savent pas comment elles vont payer la hausse de l'électricité, qui sont extrêmement soucieuses parce que les loyers augmentent, etc. nous avons l'impression de ne pas vivre dans le même monde. Je pense qu'il faut voir le niveau de mécontentement et d'alerte. Refuser de le voir, c'est ouvrir les bras à l'Extrême Droite et la laisser prospérer sur ces difficultés que rencontrent nos concitoyens.

Je voulais juste revenir sur quelques aspects très précis qui ont été évoqués. Monsieur Zani, vous

êtes revenu sur la question de la médecine et du centre municipal de santé. Vous avez compris que nous avons lancé des recrutements supplémentaires de médecins généralistes pas parce que nous ne souhaitons pas recruter de spécialistes, nos centres municipaux de santé partout en France ne sont plus en capacité de recruter des médecins spécialistes parce que le libéralisme, aussi dans la médecine, fait que c'est plus intéressant d'être radiologue dans le privé qu'au sein d'un centre municipal de santé publique. C'est devenu extrêmement compliqué.

D'ailleurs, la loi immigration voulait mettre à la porte tous les médecins étrangers. Je ne sais pas comment on aurait tenu les urgences des hôpitaux dans ce pays si c'était devenu effectif, dans la mesure où elles sont tenues à 80 % par des médecins étrangers.

Je voulais revenir sur cette question pour vous dire que nous continuons sur les postes sur lesquels nous arrivons à recruter.

Je voulais vous dire aussi que le centre de Paris Sud à Bourg-la-Reine, un centre de santé, vient de mettre la clef sous la porte. Les patients qui allaient dans ce centre, situé juste à côté de Bagneux, viennent désormais chez nous.

Je vous annonce également que nous avons le projet, en 2025, d'installer une maison de garde dans le centre municipal de santé. Le soir tard et le week-end, des médecins seront présents dans ce centre pour éviter l'engorgement des urgences pour de petites maladies qui peuvent être traitées en ville, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement.

Nous espérons que nous obtiendrons l'agrément de l'Agence Régionale de Santé pour mener ce projet qui me semble extrêmement ambitieux pour la ville.

En ce qui concerne les commerces, Laurent Kandel vous a répondu, Monsieur Zani. Il s'agit d'une bataille difficile.

Je tiens à dire que le commerce en France est complètement libre, il n'est ni organisé par l'État ni par les villes. Ce ne sont pas les villes qui décident d'implanter ou de refuser un commerce.

Cela dit, nous menons une politique incitative en achetant des fonds de commerces. Je l'ai dit tout à l'heure dans mon introduction sur le DOB, nous avons préempté la brasserie du centre-ville. C'est un effort important supporté par la ville : 1,50 M€ au total pour préempter le Brazza. Actuellement, nous travaillons avec Vallée Sud Développement pour qu'ils nous le rachètent. Ce partenariat nous a permis d'acheter le fonds de commerce dans lequel était une banque pour installer une librairie.

La ville agit, mais il s'agit d'un processus lent. De toute façon, ni la ville ni Vallée Sud Développement qui a un peu plus de moyens que nous, ne pourront acheter tous les fonds de commerces qui seront libérés.

Je rappelle que nous avons permis l'installation, au pied du métro, d'une nouvelle boulangerie de qualité.

On peut ne pas aimer les grandes surfaces, mais Auchan qui s'est installé est un supermarché de qualité.

Nous faisons des efforts pour le commerce, la ville y met des moyens, en tout cas, la puissance publique y met des moyens, Vallée Sud Développement, c'est aussi la ville de Bagneux, alors que ce n'est normalement pas la compétence des collectivités locales de mener ce type de politique publique dans des zones denses comme les nôtres.

Évidemment, le développement de la ville profite aussi à l'appareil commercial, c'est le pari que nous faisons. Le développement de la ville avec de nouveaux habitants, mais aussi des entreprises et des salariés, va permettre à notre zone de chalandise de s'améliorer et la poursuite du développement de commerces diversifiés et de qualité.

Je n'entre pas plus dans le détail.

Monsieur Ouédraogo, vous avez dit que nous faisons très peu d'investissements. D'habitude, on me reproche d'en faire trop ! Il me semble que notre programme d'investissements est soutenu jusqu'en 2030. La question pour nous est la soutenabilité de notre programme d'investissement : comment dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour continuer à bien tenir notre programme d'investissements, à pouvoir le mettre en œuvre. Nous sommes plutôt à arbitrer sur des choix que de nous dire que nous n'en faisons pas assez. Nous avons de grandes ambitions, mais il faut qu'elles soient supportables pour le budget communal, c'est notre travail collectif que de faire que cela le soit.

Je partage un point avec M. Martin, la question de l'autonomie financière des collectivités. Vous l'avez souligné, la décision de supprimer la taxe d'habitation est une mauvaise décision car elle fait encore plus dépendre les collectivités locales des dotations de l'État votées tous les ans au Parlement, privant ainsi les Maires d'une autonomie fiscale. Je ne suis pas partisane de cette doctrine de baisser à tout prix les impôts, etc. Il faut surtout que chacun paye en fonction de ses moyens et proportionnellement à ses revenus. Certains ont beaucoup d'argent dans notre pays. Ils pourraient en payer beaucoup, beaucoup plus. Si nous voulons des services publics de santé, d'éducation etc. il faut bien les financer.

Je pense que cette réforme a privé les Maires de ce levier fiscal, a créé aussi une distorsion les locataires et les propriétaires avec cette impression qu'ils ont, et que l'on peut comprendre, d'être les seuls à payer de l'impôt local.

Je crois que la décision prise n'était pas la bonne.

Cela a privé de ressources importantes les collectivités qui n'ont plus trop de moyens d'agir sinon sur la taxe foncière.

Monsieur Ouédraogo, vous nous reprochez de l'avoir augmentée, nous l'avons augmentée une seule fois. Je vous propose de regarder toutes les villes autour de nous, beaucoup de communes ont augmenté la taxe foncière, souvent l'année d'après ou après nous, mais toutes l'ont augmentée. Même les villes plus aisées que les nôtres ont été contraintes de le faire pour maintenir leurs services publics.

Ce que je vous propose aujourd'hui dans ce DOB, vous l'avez compris, c'est de ne pas augmenter à nouveau la fiscalité locale. Nous l'avons fait une fois, je pense qu'il n'est pas possible de faire peser sur nos administrés de plus forte manière cette taxe foncière puisque la hausse est déjà importante.

Cela dit, vous l'avez compris, la taxe foncière des habitants va tout de même augmenter puisque c'est + 3,9 qui ont été votés au Parlement. Je vous remercie de dire autour de vous, quand les gens recevront leur facture, que ce n'est pas la hausse du point communal qui fait augmenter la taxe foncière cette année, mais la hausse décidée par la loi de finances.

Je vous propose de nous arrêter là car beaucoup de choses ont été dites.

Aujourd'hui, nous avons juste à prendre acte du DOB, nous ne votons pas le budget, vous l'avez

bien compris.

Il est pris acte à l'unanimité du DOB.

Je vous remercie.

4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE AFFERENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Je vous propose que nous ne nous attardions pas sur cette délibération, le budget s'élève à 12 000 €.

Je pense que cela n'amène pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

5 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'UTILISATION PAR LA COMMUNE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

M. HADDAD. - Chers collègues, il s'agit aussi de prendre acte d'un rapport qui précise l'utilisation par la commune du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France au titre de l'année 2022. Ce rapport est accompagné de tableaux en annexes qui récapitulent tout cela.

Au titre de l'année 2022, la ville de Bagneux a reçu un montant de 3 696 155 €, montant en baisse de 4,2 % par rapport à l'exercice 2021.

Cette enveloppe a permis de soutenir un investissement des axes importants de politique publique, premièrement en améliorant l'accessibilité de nos bâtiments communaux pour 433 861 €, deuxièmement en investissant dans nos écoles une somme de 408 900 €...

Mme le MAIRE. - Tout le monde a la délibération.

M. HADDAD. - Alors, je n'entre pas dans le détail repris par la délibération.

Je vous rappelle néanmoins que la somme de 3 696 155 € est répartie dans des axes importants de nos politiques publiques : accessibilité de nos bâtiments communaux, des investissements dans nos écoles (rénovation, remplacement des menuiseries extérieures, création de cours Oasis), réalisation d'équipements sportifs en l'occurrence la pelouse du stade Port Talbot et sécurisation et embellissement des espaces publics pour une somme de 2,14 M€.

Le tableau de la page du rapport de présentation synthétise ces actions. Vous les avez de manière détaillée et très claire grâce au travail des services.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je suppose qu'il n'y a pas de question.

M. ZANI. - Il est dommage que l'on n'ait pas le tableau du Fonds de Solidarité des Communes

d'Île-de-France, surtout la page 3. Nous ne pouvons pas avoir à l'écran la part de ce fonds ?

Mme le MAIRE. - Vous l'avez.

M. ZANI. - Je parle bien de celui que vous avez en main.

Mme MOUTAOUKIL. - Vous voulez qu'on le projette ?

M. ZANI. - Oui, parce que cela aurait permis à tout le monde de suivre, mais ce n'est pas grave, je peux vous le détailler.

La part du Fonds de Solidarité des Communes d'Île-de-France comporte deux erreurs : l'une d'inattention, l'autre de calcul.

Sur l'action n° 2, c'est-à-dire le cadre n° 2, ligne 1, on peut lire en titre : "dépenses de 2022, rénovations et équipements des écoles".

La part de 50 % sur 353 345 € de dépenses est de 176 673 € et non de 176 672 € : erreur d'inattention de 1 € qui concerne la règle des arrondis qui consiste à ajuster la valeur décimale du chiffre inférieur ou supérieur : 5 ou plus supérieur, moins de 5, inférieur. Je n'aurais pas fait cette remarque si la deuxième n'était pas plus importante.

Action 4, c'est-à-dire le cadre n° 4 qui a pour titre : "dépenses de 2022, sécurisation et embellissement des espaces publics", la part de 59 % sur 3 613 351 € est de 2 131 877 € au lieu de 2 144 152 €.

Le total de la part du FSRIF (cf. le total général) est de 3 683 881 € au lieu de 3 696 155 €, soit une différence totale de 12 274 €.

Désolé de signer mon retour en privant la commune de 12 274 €.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Zani de votre vigilance. Nous allons vérifier tous ces chiffres.

Nous avons bien suivi. Je me demande si ce n'est pas le pourcentage qui est erroné.

M. ZANI. - Comme j'ai pensé que l'erreur venait des 59 %, j'ai pris 50 % mais on n'a pas le même chiffre.

Mme le MAIRE. - Nous allons apporter les corrections que vous indiquez, Monsieur Zani.

Merci beaucoup de votre vigilance.

Nous avons un élu qui lit bien toutes les délibérations.

Nous allons corriger, vous nous faites confiance, nous renverrons la délibération corrigée au Conseil.

Nous avons touché de la région la somme de 3 696 155 €, il faut que la répartition soit correcte.

Nous allons donc modifier la délibération, afin que cela corresponde bien à la somme que nous avons perçue.

Malgré cette erreur, acceptez-vous de voter ?

M. ZANI. - C'est une prise d'acte.

Mme le MAIRE. - Oui, absolument. Il s'agit d'une information du Conseil, vous avez raison, nous

prenons acte.

Il est pris acte à l'unanimité

Je vous remercie.

Mme la Directrice générale me dit que c'est 59,34 %. Nous allons reprendre la délibération correctement.

Mme ALLIAUD. - Nous mettrons les décimales pour éviter que cela fasse des raccourcis.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous en avons fini avec les délibérations sur la finance.

Merci à notre Directeur des finances et à Annabelle Menet, la Directrice générale des services pour tout ce travail.

Merci beaucoup à vous.

Je propose aux collègues d'aller vite sur les prochaines délibérations car il est déjà tard et nous avons à présenter trois vœux en fin de Conseil.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

6 - LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS

M. BENSOUSSAN. - Chers collègues, la délibération que je vais vous présenter porte sur l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la location de cars avec chauffeurs nécessaires aux transports scolaires, périscolaires, sportives et culturelles pour les transports organisés par la ville de Bagneux.

Le seuil maximum HT du montant des commandes pour la période initiale du marché est fixé à 750 000 €, reconductible trois fois. Le marché sera ainsi potentiellement reconduit sur quatre années.

Une seule offre a été remise à l'issue de la consultation. La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée le 18 janvier 2024 sur l'offre de la Société SAVAC SAS, seule en ligne, pour émettre un avis favorable pour l'attribution de ce marché.

Il vous est demandé d'approuver l'attribution de l'accord-cadre à la Société SAVAC SAS.

Mme le MAIRE. - Merci. Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

7 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VILLE

PRINCIPE D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VILLE

Mme le MAIRE. - Aïcha Moutaoukil, c'est à vous en l'absence de Bruno Tudor.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame la Maire.

Vous vous en souviendrez, le stationnement payant sur voirie et en ouvrage est géré depuis 2018 dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la Société Transdev Park Bagneux qui comprend l'exploitation de deux parkings, Langevin et Ferré, ainsi que l'installation et la maintenance des horodateurs, le contrôle du stationnement sur voirie étant assuré par la délégataire.

Le terme de la convention arrivait à la fin du mois de janvier, il a été prolongé d'un an par délibération du Conseil municipal, en octobre 2023, de manière à pouvoir conduire la nouvelle procédure d'attribution dans de bonnes conditions de mise en concurrence.

Ce renouvellement a été l'objet d'une réflexion sur le stationnement de la ville menée avec un bureau d'études spécialisé en la matière.

Le présent rapport, comme vous avez pu vous en rendre compte, a pour objet de présenter les caractéristiques essentielles du mode de gestion envisagé pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parkings en ouvrage sur la ville de Bagneux.

L'objectif qui était visé à travers ce document était de vous fournir tous les éléments nécessaires pour que l'on puisse se prononcer sur le choix du mode de gestion de ce service.

L'objectif est évidemment de proroger le principe de délégation de ce service.

Je ne vais pas entrer dans le détail des différents modes de gestion possibles, vous les avez.

Puisqu'il faut aller vite, j'irai à l'essentiel en vous disant que nous en avons écarté un certain nombre, notamment la gestion directe du service, la gestion par une société publique locale, la gestion via un marché public de service pour un certain nombre de raisons, vous pourrez prendre connaissance des raisons pour lesquelles nous avons écarté ces modes de gestion, la gestion via un marché de partenariat soit parce que trop complexe soit parce que les responsabilités n'étaient pas assez portées par le délégataire, la gestion via une société d'économie mixte à opération unique, la gestion via une SEM.

Nous préconisons le mode de gestion qui serait une délégation de service public en concession. Elle offrirait des avantages qui paraissent déterminants et notamment :

- les risques d'exploitation qui sont pris en charge par le délégataire tant sur le plan technique, économique que financier,
- la possibilité de recourir aux compétences d'un véritable professionnel pour l'exercice d'une activité spécifique nécessitant un savoir-faire particulier tant sur voirie que dans les parcs sur ou hors voirie,
- la spécialité dans les travaux et services à effectuer,
- le lissage dans le temps d'une partie des investissements à réaliser, la collectivité ne préfinançant rien ou moins, tandis que le délégataire amortira les biens ou travaux sur la durée de la DSP.

Dans le cadre d'une gestion déléguée, la commune resterait responsable de l'organisation du service et notamment de la définition des caractéristiques essentielles de l'activité confiée au délégataire (encadrement des tarifs, quotas d'abonnements, surveillance de la qualité du service, modalités de surveillance du paiement, etc.).

La collectivité disposerait, bien évidemment, d'un pouvoir de contrôle et de sanction vis-à-vis de

son délégataire (sanctions pécuniaires, mise en régie provisoire aux risques et périls du délégataire, sanctions résolutoires).

Le pouvoir de contrôle par la collectivité est, au demeurant, renforcé par les dispositions précitées du Code de la commande publique.

D'un point de vue financier, la rémunération du délégataire sera liée aux résultats d'exploitation du service, de manière qu'il assume le risque d'exploitation. Cela est garanti par ailleurs, dans une certaine mesure, la bonne exécution des prestations prévues.

La concession englobera la voirie payante de la commune, environ 2 800 places existantes, ainsi que son extension présentant 1 500 places environ, soit 4 300 places auxquelles devraient s'ajouter environ 300 places en cours de contrat (progressivement au rythme des livraisons des projets urbains).

La mission du concessionnaire intégrera notamment les éléments suivants :

- la réalisation des travaux,
- la mise en place de l'ensemble des interfaces nécessaires entre les systèmes de paiement (horodateur ou par mobile),
- le matériel d'émission des FPS,
- les logiciels de traitement des FPS et RAPO,
- les protocoles ANTAI DGFIP et commissions du contentieux,
- la gestion du stationnement payant sur voirie et notamment :
 - l'entretien,
 - la maintenance et le renouvellement des équipements fournis et ceux utilisés,
 - la collecte des recettes,
 - la commercialisation et la distribution des produits tarifaires,
 - la maintenance et le développement d'applications liées au paiement par mobile ou toute autre évolution technologique,
 - l'assistance en matière de communication,
- les services complémentaires liés à la dépenalisation,
 - le contrôle du stationnement,
 - la gestion des FPS,
 - le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO),
 - le concessionnaire assurera également la mise en conformité des passages piétons avec la loi LOM.

Enfin et pour terminer, la gestion des parkings hors voiries :

le périmètre :

On précise que la concession intégrera les deux parcs de stationnement en ouvrage de la ville, à savoir :

- le parc Langevin avec 92 places environ en souterrain sur un niveau dans le centre-ville,
- le parking Léo Ferré avec 260 places environ sur deux niveaux en sous-terrain sous la place marché dont un réservé aux abonnés.

La durée de la concession

Celle envisagée est de l'ordre de six ans. Elle permet, d'une part, au concessionnaire de s'installer et de proposer un service de qualité et, d'autre part, d'amortir les investissements qu'il aura à réaliser sans avoir à renouveler l'ensemble des horodateurs existants.

Les principes généraux d'équilibre économique de la convention envisagée

L'exploitation de la présente concession s'effectue aux frais et risques du titulaire. Celui-ci devra donc se rémunérer auprès des usagers sur la base des tarifs déterminés dans la convention. Il versera une redevance à la commune qui pourra présenter une part fixe et une autre proportionnelle au résultat de l'exploitation.

Les contrôles du délégataire

La collectivité disposera d'un droit de contrôle strict sur l'exercice par le délégataire de sa mission avec un certain nombre de documents à fournir de manière à permettre à ses services de s'assurer de la bonne exécution de ce service public.

Compte tenu des attentes et des contraintes de la collectivité, la solution d'un contrat de délégation de service public concession, que je viens de vous décrire, paraît la plus adaptée pour préserver au mieux les intérêts de la collectivité et des usagers et permettre de conduire une politique cohérente et efficace pour la gestion du stationnement.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de la DSP pour la gestion de stationnement payant sur et hors voiries de la commune de Bagneux sous la forme d'une concession,
- d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le présent rapport,
- et d'autoriser enfin, Mme la Maire, à lancer la procédure de concession de services publics et mener les négociations conformément à la réglementation en vigueur.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup de cette présentation complète.

En fait, nous relançons la DSP puisque nous sommes arrivés au bout de la première. Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire.

J'ai longuement hésité à intervenir, mais je ne pouvais renoncer à le faire au regard de la colère de certains habitants.

Lors de l'instauration du stationnement payant dans notre ville, en 2018, vous avez, Madame la Maire, répondu à l'une de mes interrogations que le stationnement payant était obligatoire dans toutes les villes de France. Il s'avère que de nombreuses villes, à l'heure actuelle, n'ont pas voulu

opter pour le stationnement payant. J'en veux pour exemple une ville voisine, celle d'Arcueil où le stationnement gratuit est réglementé à 1 h 30 par la présentation d'un disque obligatoire visible du pare-brise.

Je ne souhaite pas revenir sur les verbalisations abusives qui n'ont aucun lien avec le non-paiement du stationnement, mais d'un stationnement, certes interdit, d'où le ressort de verbalisation relève de la police municipale ou nationale mais pas des voitures LAPI qui interprètent un défaut de paiement de stationnement.

Les personnes, qui sont stationnées sur les zones de livraison, les arrêts d'autobus, les bateaux, reçoivent des forfaits post-stationnement, abusivement.

J'en ai personnellement annulé cinq dont quatre ont été remboursés - mon collègue Bruno Tuder pourrait vous le confirmer - par la commune de Bagneux à la suite d'un jugement rendu par l'autorité chargée de traiter de ces problèmes à Limoges.

La commune de Bagneux m'a remboursé personnellement 200 €, c'est-à-dire 4 fois 50 €.

J'ai même reçu personnellement un forfait post-stationnement aux 200 et quelque avenue Albert Petit alors qu'elle s'arrête à 95 ou quelque chose comme cela.

Naturellement, le procès-verbal n'avait aucun sens. Je ne sais pas comment la voiture LAPI a pu doubler le chiffre de la rue, mais c'est un fait.

J'ai encore les documents.

Je poursuis.

Comme je vous l'ai dit, je ne souhaite pas revenir sur les verbalisations abusives qui n'ont aucun lien avec le non-paiement du stationnement, mais d'un stationnement interdit dont le ressort relève de la verbalisation, etc.

Revenons au choix du futur mode de gestion où la collectivité publique, c'est-à-dire nous élus, est libre de décider du mode de gestion.

Vous nous proposez sept différents modes de gestion et vous en écarterez six unilatéralement.

Dans ce processus, vous nous orientez vers un choix unique d'une DSP en concession. Ce choix est celui d'un bureau d'études et non pas celui des représentants élus.

Vous nous dites disposer d'un droit de contrôle strict sur l'exercice par le délégataire de sa mission, de manière à permettre à ces services de s'assurer de la bonne exécution du service public.

Pourriez-vous nous dire, Madame la Maire, bien sûr approximativement, le nombre de contrôles mensuels ou annuels qui ont été effectués et quelles auraient été les éventuelles sanctions car le recours imaginaire au forfait post-stationnement inonde nos boîtes aux lettres ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Quelques éléments d'appréciation.

Je ne crois pas avoir dit que, "dans toutes les villes de France", il fallait passer au stationnement payant. En revanche, j'ai dit que, dans la zone dense et dans une ville qui accueille un métro, un terminus de ligne 4 et, demain en interconnexion fin 2025 la ligne 15, continuer d'avoir une ville où le stationnement ne serait pas réglementé et, donc, payant, serait promettre le pire aux habitants de ce quartier.

Vous savez bien que, lorsque l'on a la possibilité de se garer gratuitement près d'une station de métro pour prendre le métro, les véhicules restent là du matin au soir.

Je ne suis pas plus partisane que cela de faire payer les gens mais je crois que le faire est raisonnable et réaliste avec le développement des transports en commun.

Cela dit, je le rappelle, le tarif résidant est de 15 € par mois à Bagneux depuis 2018. Je vous invite à trouver une ville autour de nous qui applique ce prix. Je pense que cela n'existe pas. Le prix n'a par ailleurs pas augmenté, ce qui est exceptionnel, comme nous nous y étions engagés pendant les six années de la concession. Je tenais à vous le redire.

Là, ce que nous proposons, c'est d'étendre le stationnement réglementé dans toute la ville parce que, dans les quartiers, je pense notamment au sud de la ville, il est devenu mission impossible de se stationner car la voirie est occupée par des véhicules qui ne bougent pas de la journée, des voitures ventouses qui restent stationnées toute l'année.

Je crois qu'il faut se rendre à l'évidence.

Vous avez évoqué Arcueil. Le Maire d'Arcueil a souhaité faire un référendum. Il proposait la gratuité ou le paiement, les gens ont voté contre le payant.

Il a choisi la concertation, je n'ai pas à juger de son choix. Je pense que si nous demandons à nos concitoyens s'ils veulent que ce soit gratuit ou payant, il est évident que tout le monde va répondre gratuit, mais notre responsabilité d'élus, de femmes et d'hommes politiques est de proposer une ville vivable pour tous. Si, demain, elle ne l'est plus car toutes celles et tous ceux qui ont certes la chance d'habiter au pied des métros sont envahis de véhicules venant de partout pour stationner et prendre les transports chez nous, cela devient compliqué.

Vous évoquez également les erreurs de verbalisation. Il y en a eu effectivement. Bruno Tuder n'est pas là parce qu'il est actuellement en congé, mais il pourra vous dire qu'il a passé beaucoup de temps à régler les dysfonctionnements de FPS. Nous avons aussi été confrontés à des piratages, à de choses qui n'étaient pas de faux procès-verbaux, etc. Cela ne concerne tout de même pas la majorité des gens.

La majorité des amendes FPS vient du fait que les automobilistes sont stationnés sur des places sans avoir réglé le stationnement.

Je n'ai plus en tête les chiffres de FPS, nous pourrons vous les redonner. Je crois que nous vous les communiquons chaque fois que nous passons le compte rendu de la DSP en Conseil municipal, vous devez les avoir dans les anciens dossiers, je pense même que nous avons passé le compte rendu 2022 en Conseil municipal. Effectivement, il y en a pas mal, je ne vous dirai pas le contraire. Nous sommes sur des FPS à 28 €. Certes, cela apporte des recettes à la commune, mais ce que nous souhaitons, ce n'est pas qu'il y ait des amendes, mais bien de fluidifier le stationnement de la ville. L'objectif n'est pas de mettre de l'argent dans les caisses de la commune, je tiens à le redire.

Il faut continuer à faire de la pédagogie pour expliquer aux gens qu'il vaut mieux payer 1,20 € pour stationner 2 heures en zone verte que de payer une amende de 28 €. Les tarifs en zones vertes et rouges sont vraiment faibles.

D'ailleurs avec la relance de la DSP, les tarifs vont probablement un peu augmenter, l'inflation n'a pas du tout suivi le stationnement sur Bagneux.

Nous ne savons pas qui répondra à notre appel d'offres, qui sera attributaire du futur marché, mais dans les rues où nous avons mis ce stationnement réglementé, les rues pavillonnaires, etc., les habitants sont satisfaits.

Nous avons eu beaucoup de discussions avec les habitants de la zone pavillonnaire, autour de la station Barbara. Tous nous disent qu'ils sont très satisfaits. Pour 15 € par mois, ils peuvent stationner dans leur rue ou celle d'à côté alors qu'auparavant il était devenu compliqué de stationner.

Je voulais vous redonner ces éléments qui vous expliquent la manière dont cela se passe.

Monsieur Zani, une dernière intervention puis nous avançons car nous n'en sommes qu'à la 7^e délibération.

M. ZANI. – Merci Madame la Maire.

Je n'ai remis en cause ni les tarifs ni le stationnement payant, seulement, les abus du FPS qui sont parfois injustifiés. Le tarif est correct, je suis pour le paiement du stationnement, mais pas pour cette verbalisation abusive.

Mme le MAIRE. - Vous avez raison. Lorsque cela dépend du concessionnaire, nous traitons cela avec eux. Si les gens en font la demande, c'est annulé ou nous faisons annuler.

Bruno Tuder n'est pas là, mais il vous l'aurait dit : nous sommes très vigilants sur ces questions.

Nous devons voter sur le principe de la concession.

Êtes-vous d'accord ?

M. ZANI. - Je vote contre par rapport à ce que j'ai dit.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE VOTANT CONTRE**

SERVICES TECHNIQUES

8 - SERVICE D'AUTOPARTAGE AVEC LA SOCIETE COMMUNAUTO

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'AUTOPARTAGE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MOUTAOUKIL. - Dans le cadre d'une démarche écologique et citoyenne, Bagneux a souhaité promouvoir le développement de modes alternatifs de déplacement par le biais notamment de la mise en place d'un service d'autopartage proposé par la Société Communauto. L'autopartage est en effet une solution de mobilité alternative complémentaire des modes de déplacement doux et du transport public.

Il contribue ainsi à réduire l'emprise de la voiture en ville et diminuer les émissions de gaz à effets de serre en rationalisant l'usage de l'automobile.

Par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2021, Mme le Maire a été autorisée à conclure une convention avec cette Société pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction pour trois emplacements de véhicules en autopartage, sur le territoire communal, précisément rue de Verdun, rue des Blains et place de la République.

Au regard, d'une part, du bilan satisfaisant avec cette Société et, d'autre part, de son développement urbain, la ville de Bagneux souhaite étendre à deux emplacements supplémentaires le service d'autopartage. Les places de stationnement identifiées se situeraient rue du Colonel Fabien à proximité de la station de métro Barbara et rue de la fontaine à proximité du quartier des Mathurins.

Les conditions de déploiement et d'exploitation de ces nouveaux emplacements resteraient les mêmes que ceux prévus dans la convention initiale, identification des places par un marquage spécifique et pose d'une signalétique verticale.

Le coût de ces travaux serait à la charge de la commune de Bagneux, mais en contrepartie, l'opérateur Communauto verserait une redevance annuelle fixe d'un montant de 180 € par emplacement.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la commune et la société Communauto relative à l'organisation de cet autopartage et à la mise à disposition de véhicules en autopartage sur une partie du territoire communal et d'autoriser, enfin, le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Les premières stations qui ont été installées fonctionnent plutôt bien. Je pense qu'il s'agit d'un mode intéressant pour les personnes qui souhaitent ne pas avoir de véhicule, elles peuvent ainsi en prendre un que lorsqu'elles en ont besoin.

À toi, Pascale.

Mme MEKER. - Merci Madame la Maire.

C'est intéressant pour limiter les stationnements. À ce propos, le Maire d'Arcueil ne propose pas un stationnement gratuit, mais un stationnement avec une zone bleue, c'est un choix compliqué que nous n'avons pas fait.

Payer des fonctionnaires pour contrôler des stationnements n'est pas notre tasse de thé, cela peut se comprendre, mais c'est aussi une méthode.

Pour revenir à Communauto, l'opérateur s'était engagé à mettre à disposition des voitures hybrides. Ce n'est pas le cas sur toutes les stations. Je demande ici que, dans la suite du mouvement, il s'en tienne à ses premiers engagements.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous le lui avons demandé car c'est une condition de l'extension. Il faudra que nous le vérifions. Nous nous en occuperons pour vérifier que ce soit bien le cas. Tu as raison Pascale.

M. MARTIN. - J'ai deux questions. Nous trouvons que le montant de la redevance fixe est très faible : 180 € par an. Première question : à combien sont estimés les travaux pour créer une nouvelle station ? J'ai compris qu'il y en aurait deux nouvelles. Deuxième question, mais vous y avez répondu indirectement : le système fonctionne-t-il bien ?

Mme le MAIRE. - Les travaux d'installation de la station sont à la charge de Communauto et comme c'est de l'autopartage, nous n'appliquons pas de redevance aussi importante que sur un chantier. Les travaux ne sont pas à la charge de la ville, contrairement à ce qui est écrit dans la

délibération. C'est Communauto qui finance les travaux.

Mme MOUTAOUKIL. - Là, il est écrit : "l'identification des places par un marquage spécifique et la pose d'une signalétique verticale (panneaux)", puis "le coût de ces travaux sera à la charge de la commune". Une partie des travaux seulement est à la charge de la ville.

Mme le MAIRE. - Les panneaux sont à notre charge et les travaux d'installation à la leur.

Mme MOUTAOUKIL. - Visiblement, de ce que je comprends.

Mme le MAIRE. - Nous regarderons donc cette question de redevance. Maintenant, il faut que nous votions, mais pour l'avenir, nous regarderons s'il est possible de l'augmenter.

Je suppose que tout le monde est d'accord car je crois que c'est attendu par les habitants près du métro et aux Mathurins.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup.

INTERCOMMUNALITÉ

9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIPPEREC

M. BENSOUSSAN. - Madame la Maire, chers collègues, je vous présente cette délibération pour prendre acte du rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2022, instance dans laquelle je représente la ville depuis 2020.

Notre ville est adhérente au syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication depuis sa création, en 1924.

Ce dernier fêtera son centenaire en mars prochain et nous y serons.

Depuis 100 ans, Bagneux a confié au SIPPEREC le suivi de la concession de ses réseaux électriques, en 1997, la compétence des télécommunications et, en 2011, celle de ses énergies renouvelables.

Aujourd'hui, le SIPPEREC assure les contrôles et le suivi de notre DSP géothermie confiée à BAGEOPS jusqu'en 2044.

Pour l'année 2022, objet du rapport, le syndicat a contribué et validé le raccordement de cinq nouveaux abonnés Balnéolais :

- les bureaux Network II,
- les logements High Garden du parc social et accession,
- le B92 de la rue des Meuniers,
- et l'immeuble Hibana, avenue Pasteur,

Le tout pour une puissance de 2 428 kWh pour M. Zani.

Le SIPPEREC assure aussi tout le processus d'enfouissement des réseaux restants aériens lors des rénovations de voirie. Aucune voie n'a été concernée en 2022 après une année chargée en 2021.

Sur ce sujet, l'avenue de Stalingrad et la rue du Colonel Fabien seront concernées en 2024.

Par ailleurs, le Comité syndical s'est réuni quatre fois en 2022 comme, chaque année, et la ville est représentée à chaque séance.

Le SIPPEREC subventionne aussi le renouvellement de notre flotte automobile dont nous parlons ici régulièrement.

Il aide aussi au règlement des factures d'énergie de nos concitoyens en lien avec le CCAS.

Enfin, le SIPPEREC est un acteur très important pour notre commune dans les compétences citées.

Je vous demande donc de prendre acte du rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2022.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Paul Bensoussan.

C'est une information du Conseil, je pense qu'il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Il est pris acte à l'unanimité.

ÉDUCATION

10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS EN CLASSES ULIS ET UPEAA

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SEJOUR DECOUVERTES ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE MONTROUGE.

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit d'une convention de réciprocité comme nous avons l'habitude d'en établir avec nos villes voisines. Là, cela concerne les élèves qui ne peuvent être scolarisés à Bagneux en Ulis ou en Upe2a, afin de permettre une facturation au plus juste de la réalité de la famille, basée sur le quotient familial tel que nous le pratiquons pour que nous nous engagions à prendre le différentiel des frais journaliers de séjour de découverte de ces enfants accueillis dans les écoles de Montrouge.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

11- REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

APPROBATION DE LA REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A BAGNEUX RENTREE 2024

Mme BOUDJENAH. - Cette délibération propose des ajustements en vue de la rentrée prochaine. Ils prendront néanmoins effet dès demain, c'est-à-dire dès notre vote. Ainsi, les nouveaux habitants qui voudraient s'inscrire en cours d'année scolaire bénéficieraient de cette nouvelle sectorisation.

Comme vous le savez, nous essayons d'anticiper en matière de capacité d'accueil y compris à

l'horizon 2028 avec un troisième groupe scolaire neuf de 22 classes dans le quartier des Mathurins après Rosenberg et Niki de Saint Phalle.

En parallèle, la Direction éducation de la ville mène un travail de prospective scolaire avec l'expertise d'une Société qui s'appelle Force et en lien étroit avec les services de l'Éducation nationale.

L'année dernière, nous avons voté une nouvelle sectorisation pour s'ajuster d'une manière importante, dans le Nord, avec le premier immeuble de la place Lucie Aubrac et, dans le Sud, avec les premiers logements livrés aux Mathurins.

Pour la rentrée prochaine et en provision des deux rentrées suivantes, 2025 et 2026, nous vous proposons de nouveaux ajustements en lien avec les nouveaux programmes de logements qui vont être livrés et, pour tenir compte du classement tout récent du Groupe scolaire Niki de Saint Phalle en zone d'éducation prioritaire. Dès la rentrée prochaine, le nombre de postes sur ce groupe scolaire sera cohérent avec ce classement. Les capacités d'accueil dans l'école seront totales avec toutes les classes remplies. C'est évidemment un travail que nous avons concerté avec l'Éducation nationale et nous l'avons présenté aux représentants de parents d'élèves, il y a quelques jours.

Les deux changements les plus importants concernent d'abord la création de deux zones de scolarisation multisectorielle, c'est la première fois que nous faisons cela à Bagneux, mais cela existe dans d'autres communes, pour les périmètres entre l'école maternelle Langevin et l'école maternelle Albert Petit. Nous proposons - vous avez tout dans les annexes - que quand les parents inscrivent leurs enfants en petite section, de les orienter, après avoir regardé les effectifs, sur l'une ou l'autre de ces deux écoles.

Il en est de même pour le périmètre géographique entre le groupe scolaire maternel élémentaire Maurice Thorez et le groupe scolaire Paul Vaillant Couturier afin, là aussi, de pouvoir mieux équilibrer les entrées et les effectifs dans ces deux groupes scolaires.

Le deuxième changement important dans l'ajustement proposé ce soir a pour but de modifier quelques rues dans le Nord et d'affecter, aussi dans le Nord, les nouvelles adresses de voies qui n'existaient pas jusqu'à présent et qui correspondent aux logements, qui ont commencé à être livrés et qui le seront d'ici l'été dans le périmètre de la ZAC Victor Hugo, à l'Est, proche de la RD 920, et à l'horizon fin 2025 début 2026, du second programme de la place Lucie Aubrac, actuellement en chantier.

Nous avons cherché à équilibrer dans les groupes scolaires du Nord en particulier en orientant vers le groupe scolaire Henri Wallon.

Voilà pour résumer cette sectorisation.

Mme le MAIRE. - Merci.

Pas de souci ?...

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci.

FINANCES

12 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE I3F

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE I3F POUR UN PRET TOTAL DE 14 136 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 76 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, SITUÉ A BAGNEUX (ZAC V. HUGO LOT 4.1)

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Il s'agit d'une délibération relative à l'octroi d'une garantie communale pour des prêts d'acquisition de logements sociaux, en l'occurrence pour le bailleur I3F, pour 76 logements locatifs sociaux bientôt livrés en neuf dans la ZAC Victor Hugo rue Courbet, garantie communale pour des prêts pris auprès de la Banque des Territoires avec, en contrepartie, les traditionnels droits de réservation pour la ville de Bagneux à hauteur de 20 %, soit 15 logements, avec une diversité de typologie et de financement.

Ce sont de très beaux logements qui seront livrés prochainement pour les habitants de notre commune. Nous en sommes très contents.

Je profite, si vous me le permettez Madame la Maire, après Yasmine Boudjenah, pour exprimer ma consternation, ma colère et mon indignation face aux mesures de détricotage, de destruction de la loi SRU dans sa philosophie même, qu'a présentées le Premier Ministre, Gabriel Attal, cet après-midi à l'Assemblée Nationale, avec une perspective d'intégrer les locatifs intermédiaires dans le taux SRU des communes. J'allais dire : c'est du pain béni. Cela a été dit pour la Droite. Je pense que la Droite l'a rêvé et Macron l'aura fait pour leur permettre de ne pas remplir leurs obligations en termes de logements sociaux, de constructions dans les villes hors la loi SRU. C'est aussi une loi pour favoriser la solidarité et l'accueil des plus modestes et des classes moyennes dans des logements abordables. C'est ce qu'est le logement social aujourd'hui.

Je précise tout de même que 3 % des ménages demandeurs de logement sont éligibles au locatif intermédiaire, ce sont les chiffres actuels en France, quand 70 % des Franciliens sont éligibles au logement social, cherchez l'erreur !

Il est évident qu'aujourd'hui, avec un niveau d'agrément en locatifs sociaux historiquement bas depuis 2005, avec une baisse de près de 25 % des permis délivrés de locatifs sociaux entre 2002 et 2023, tous les voyants sont au rouge pour développer cette offre, publique et abordable, de logements notamment dans la zone tendue Francilienne. Autant vous dire qu'y intégrer du locatif intermédiaire qui ne correspond pas du tout aux enjeux de logements abordables est un gros problème. Nous saurons nous mobiliser contre ce projet totalement incompréhensible et injuste.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

M. MARTIN. - Une question. Je vois que l'emprunt a été rehaussé de 2 M€. C'est assez énorme. Sait-on pourquoi ?

Mme CILLIERES. - Oui, ce sont les coûts de construction. C'est une VEFA.

J'avais vu passer dans les différents échanges et courriers d'information que nous avait adressés I3F, vous avez l'historique, premier courrier réponse favorable de principe de la ville puis modification, c'est typiquement un impact de la situation de la construction aujourd'hui.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Merci.

POLITIQUE DE LA VILLE

13 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU TITRE DE L'ANNEE 2024

AUTORISATION A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE D'UTILISATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE (TFPB) AVEC LE BAILLEUR SOCIAL "SEQUENS"

Mme le MAIRE. - Il s'agit de l'exonération pour les bailleurs qui sont en politique de la Ville. Cela concerne Seqens pour 96 logements de la barre Mozart. Cette exonération se monte à 26 927 €.

Nous votons cette délibération chaque année.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

14 - CONVENTION D'EXONERATION DE TFPB POUR HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU TITRE DE L'ANNEE 2024

AUTORISATION A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE D'UTILISATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE (TFPB) AVEC LE BAILLEUR SOCIAL "HAUTS-DE-SEINE HABITAT"

Mme le MAIRE. – Nous avons la même chose pour Hauts-de-Seine Habitat pour les 556 logements que constitue le quartier QPV sur lequel rayonne Hauts-de-Seine Habitat, Abbé Grégoire Mirabeau. Là, nous sommes sur un montant plus important du volume de logements de 104 912 €.

M. OUÉDRAOGO. - Le nombre d'habitants (40 918) repris sur la délibération est-il exact ?

Mme le MAIRE. - C'est le nombre d'habitants à la date de 2021 ou 2022, je ne sais plus.

Aujourd'hui, le nombre d'habitants de Bagneux est de 43 874.

Maintenant, on ne recense plus tous les habitants, mais seulement un huitième de la population tous les ans ; c'est un panel.

Nous pouvons passer au vote ?...

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

15 - REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS

APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES MUNICIPAUX (9 PLACES, UTILITAIRES) ET DES CARS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Mme le MAIRE. - Monsieur Chassat, à vous.

M. CHASSAT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à l'occasion de cette délibération et suite à ma récente prise de fonction en tant que maire adjoint, j'aimerais partager très rapidement deux choses qui me tiennent particulièrement à cœur.

La première va à Alain avec qui j'appréciais de collaborer et, ce soir, je souhaite lui adresser une pensée toute particulière.

La deuxième concerne le résultat de cette élection. Obtenir 39 voix sur 40 représente pour moi une marque de confiance qui me touche profondément et m'honore.

Pour cela, je tenais à exprimer, Madame la Maire, ainsi qu'à vous toutes et tous, chers collègues, ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Concernant la délibération, comme vous le savez, la commune de Bagneux soutient activement l'action des associations par des aides directes et indirectes. C'est le cas de la mise à disposition gratuite de véhicules municipaux en dehors des heures d'utilisation par les services municipaux ainsi que de la prise en charge de 50 % des frais de location des cars.

Cependant, nous sommes amenés à proposer un nouveau règlement pour deux raisons principales :

Tout d'abord, la hausse importante des coûts de transport liée à l'inflation et les taxes sur l'essence et notre engagement à favoriser la transition écologique qui passe par une diminution du recours aux cars pour se déplacer.

Ce règlement prévoit notamment :

- l'attribution d'une aide aux déplacements en dehors de Bagneux excluant les gares et aéroports avec dérogation pour les PMR et horaires exceptionnels limités au territoire métropolitain,
- une demande de participation de 70 € aux associations pour la mise à disposition des véhicules neuf places en dehors des heures d'ouverture municipale avec obligation de remettre l'essence utilisée et de rendre le véhicule en bon état.

Nous confirmons le prêt gratuit de véhicules utilitaires aux associations en dehors des heures d'ouverture municipales avec les mêmes conditions d'obligation de remise en état et de restitution de l'essence utilisée.

Ce règlement, vous l'aurez compris, vise à encourager à des déplacements en transports en commun chaque fois que possible et à tenir compte de la hausse des coûts.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver le règlement concernant l'utilisation de véhicules de la commune par les associations,
- approuver la fixation d'un tarif de 70 € de participation forfaitaire pour utilisation de véhicules neuf places municipaux,
- autoriser Mme le Maire à signer le règlement et tout document afférent à la mise à disposition de ces véhicules.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Lionel Chassat à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Monsieur Martin, vous souhaitez intervenir ?

M. MARTIN. - Un complément : nous sommes bien sûr d'accord avec cette proposition, mais afin peut-être d'être plus précis sur l'usage "ni une gare ni un aéroport", ne pourrait-on pas mettre : "hors réseau RATP métro RER, Paris et petite couronne" ?

On ne sait pas trop à quoi correspondent ces gares : est-ce que ce sont des gares en province ? Est-ce toutes les gares y compris toutes nos gares RATP petite couronne et grande couronne ?

Ce n'est pas vraiment clair.

M. CHASSAT. - Si. C'est : "excluant les gares et les aéroports avec dérogation pour les PMR, limité au territoire métropolitain". C'est par rapport aux utilisations de bus qui servaient aux associations à faire un départ collectif, par exemple de Bagneux pour un voyage, vers l'aéroport. Là, l'invitation est d'éviter d'avoir recours à des cars quand on peut utiliser les transports en commun pour un départ collectif directement de l'aéroport ou de la gare concerné.

Mme le MAIRE. - Ce qui était visé, c'était Orly et Roissy pour la métropole.

Nous pouvons passer au vote ?...

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

16 - SUBVENTION COMMUNALE AU CASC AU TITRE DE L'ANNEE 2024

ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE 15 220 € SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CASC (COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE) AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, Il s'agit d'une délibération que nous passons traditionnellement d'avance pour le CASC à destination de notre initiative pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, à destination des agents femmes de la collectivité, avec notamment un cadeau d'une valeur de 20 € pour chacune des agents femmes de la commune qui sont toutes éligibles. Cette délibération nous permet avec le CASC de mettre en place cela, dès le 8 mars 2024, en avance, au mois de janvier.

M. MARTIN. - La somme est un peu différente par rapport à 2023. Pour quelle raison y a-t-il 1 500 € de moins ?

Mme CILLIERES. - Elle est ajustée à la consommation et aux inscriptions constatées l'année

précédente. Ce n'est pas une baisse. L'éligibilité est claire et annoncée à l'ensemble du personnel et notamment au personnel féminin. Toutes sont éligibles avec des critères d'heures. En tout cas, nous essayons d'être assez larges.

Mme le MAIRE. - Nous travaillons avec les commerçants locaux.

Mme CILLIERES. - Effectivement, nous envisageons de travailler comme l'année dernière avec des commerces locaux de la commune. Veuillez m'excuser, Madame la Maire, je ne l'avais pas précisé.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

17 - ATTRIBUTION DU LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS DU MARCHE RELATIF AUX ASSURANCES DE LA VILLE

DELEGATION A MME LE MAIRE POUR LA SIGNATURE, L'ATTRIBUTION ET NOTIFICATION DU LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS DU MARCHE RELATIF AUX ASSURANCES DE LA VILLE

Mme le MAIRE. - Ingrid Bidault, à vous.

Mme BIDAULT. - Merci Madame la Maire.

L'assurance des collectivités est en crise. Nous nous heurtons à une réelle difficulté à trouver un attributaire malgré la relance de la procédure d'appel d'offres.

Le désengagement des assureurs ne touche plus seulement les communes les plus exposées au risque environnemental, mais aussi celles dont le taux de sinistralité est maîtrisé.

Bagneux subit de plein fouet le retrait des assureurs qui désertent un marché peu rentable et, comme la loi nous l'autorise, plusieurs consultations sont menées par la ville et notre assistant en maîtrise d'ouvrage, afin d'attribuer ce lot avec les meilleures garanties possibles.

Pour cette délibération, nous demandons au Conseil municipal de déléguer, à Mme la Maire, le pouvoir de signer et de notifier le lot 1 après achèvement des consultations en cours et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance qui sera finalisé après les consultations menées, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes telles qu'autorisées par l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales en son alinéa 6.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de question ? Monsieur Ouédraogo, vous souhaitez la parole.

M. OUÉDRAOGO. - Quand nous avons analysé le dossier, nous nous sommes questionnés sur le lot 2, la délibération portant sur le lot 1. Nous avons du mal à trouver les soumissionnaires pour le lot 2 attribué à la SMACL.

Mme le MAIRE. - Monsieur Ouédraogo, nous avons déjà passé le lot 2.

M. OUÉDRAOGO. - Il s'agissait juste d'une remarque sur le lot 2 car la SMACL s'est retrouvée en grande difficulté financière, en 2023, suite aux différentes émeutes avec plus de 200 M€ engagés dans la prise en charge de sinistres.

C'est un point de vigilance. Certes, nous lui attribuons le marché, mais soyons attentifs à son état financier pour éviter de nous retrouver dans des batailles d'assurance de prise en charge car, bien évidemment, cette structure a fait appel à l'aide d'urgence de l'État.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Nous allons négocier. Nous allons essayer de trouver le meilleur au meilleur prix.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

18 - PRESTATIONS DE SECURITE, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITES MUNICIPALES DE LA MAIRIE DE BAGNEUX

APPROBATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX PRESTATIONS DE SECURITE, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITES MUNICIPALES DE LA MAIRIE DE BAGNEUX

M. REYNAUD. - Il vous est proposé l'approbation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de sécurité, de gardiennage et de surveillance des activités municipales de la mairie de Bagneux.

Depuis plusieurs années, la commune de Bagneux confie, dans le cadre d'une procédure de marché public, la sécurisation, le gardiennage et la surveillance des activités municipales à la Société SGE Sécurité.

Cette prestation vise, d'une part, à sécuriser certains évènements municipaux par l'emploi d'agents de sécurité (filtrage, contrôle d'accès, présence dynamique) comme par exemple la fête des vendanges, le feu d'artifice, le marché de Noël, le marché Léo Ferré, le bal de la fête nationale, etc.

D'autre part, le marché prévoit le gardiennage de sites par l'emploi d'agents cynophiles sur des événements programmés (CopacaBagneux) et sur des événements exceptionnels comme lors des violences urbaines de juin 2023 avec la sécurisation des bâtiments communaux.

La Direction de la tranquillité publique et de la prévention centralise le suivi budgétaire de cette prestation qui s'élève entre 90 000 € et 100 000 € par an et le suivi opérationnel (contrôle d'admission, complémentarité avec la police municipale et les médiateurs).

À ce sujet, je voudrais remercier Didier Lamartinière, l'administratif en charge de tout cela, quelqu'un de formidable.

Pour ce qui concerne la procédure de marché public, le marché a pris fin au 31 décembre 2023 et, à l'issue de la consultation pour ce marché d'une durée d'un an renouvelable trois fois, 14 offres ont été analysées sur la base du prix, des moyens humains et matériels, des délais et méthodologie d'intervention et des références.

Au vu de l'analyse des offres, la CAO propose de retenir l'offre la mieux-disante, celle de la Société Gardiennage Événementiel, SGE, donc la même.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver l'attribution d'un marché par accord-cadre relatif aux prestations de sécurité, de gardiennage et de surveillance des activités municipales de la mairie de Bagneux à la Société Gardiennage Événementiel,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

SGE a été retenue en commission d'appel d'offres.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci.

INFORMATIQUE

19 - MARCHE DE MAINTENANCE DU PROGICIEL AXELNET ET PRESTATIONS ASSOCIEES

APPROBATION D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE AU TITRE DE L'ARTICLE R2122-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LA MAINTENANCE DU PROGICIEL AXELNET ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Mme le MAIRE. - Farid Housni, à vous.

M. HOUSNI. - Merci, Madame la Maire.

Cette délibération porte sur l'approbation du marché de maintenance du progiciel AxelNet et prestations associées.

Ce progiciel permet, à nos services et plus précisément aux services de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de disposer d'un outil informatique.

Ce logiciel permet la gestion des prestations familiales.

Au regard de la nature de ce besoin, maintenance de ce progiciel, le marché sera passé et attribué sans publicité ni mise en concurrence car la société Teamnet a l'exclusivité.

Sur la base de l'article R. 2123-3 du Code de la commande publique, il est suggéré au Conseil d'autoriser Mme la Maire à signer ce marché.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

M. OUÉDRAOGO. - Une question : nous sommes sur 12 mois, quand nous avons analysé le contrat, nous nous sommes demandé s'il était prévu une clause de révision de prix ? Ce n'est peut-être pas obligatoire.

M. HOUSNI. - Je n'ai pas le contrat devant les yeux pour répondre précisément, mais en général, pour les marchés d'une durée supérieure à un an, la clause de révision des prix est tacite.

Je pense que, dans le contrat, cette clause s'y trouve.

En tout cas, c'est un marché, comme je l'ai dit, sans publicité ni mise en concurrence du fait de l'exclusivité.

Seule la Société Teamnet qui est en capacité de répondre et de satisfaire ce besoin.

Mme le MAIRE. - L'administration confirme ce que vous dites, Monsieur Housni. La révision des prix est bien incluse dans le contrat, c'est obligatoire.

Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

PERSONNEL

20 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire. J'ai compris que cette délibération traditionnelle déchaînait les passions et les intérêts. Pas de chance pour ce soir, n'est-ce pas Monsieur Ouédraogo, puisqu'il s'agit juste de mises à jour en lien avec des recrutements pour caler comme d'habitude notre tableau des effectifs avec les agents que nous recrutons sur les postes à leur grade.

Mme le MAIRE. - Tout va bien donc.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

21- RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA VILLE DE BAGNEUX

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA VILLE DE BAGNEUX

Mme CILLIERES. - Chers collègues, j'imagine, là aussi, un intérêt tout aussi important pour ce document, ce rapport social unique, pour l'année 2022 de notre collectivité, qui est réalisé à partir des données remontées par le service des Ressources Humaines à notre centre de gestion de la petite couronne, CIG petite couronne.

Le SRU, nous l'avons présenté pour l'année 2021, notamment dans ce type de document, permet de :

- dresser le bilan sur une année donnée en l'occurrence 2022 des Ressources Humaines de notre collectivité,
- présenter nos données sociales relatives au personnel communal sur de nombreux indicateurs comme vous avez pu le voir : emploi, recrutement, parcours professionnel, organisation du travail, rémunération, santé au travail, formation, action sociale, dialogue social.

C'est un document extrêmement précis.

La qualité des données est à mettre en lien avec la montée en puissance de notre nouveau logiciel SIRH dont nous avons déjà discuté ici, mais aussi et surtout avec la mobilisation des agents du service sur ce nouveau logiciel SIRH puisqu'il faut, bien sûr, l'alimenter en données.

J'en profite pour remercier notre Directrice générale adjointe, Mme Ménet ici présente, notre Directrice des Ressources Humaines, Mme Robin, et toute l'équipe du service des Ressources Humaines pour le travail considérable réalisé pour la remontée des données et leur analyse dans ce

document.

Rapidement, sur les indicateurs d'emploi, je vais relever quelques points. Nous en parlions tout à l'heure, dans ses données essentielles : 872 emplois permanents dans notre collectivité en 2022 avec des effectifs composés à 72 % de fonctionnaires et 28 % de contractuels.

En termes de répartition par genre : 65 % d'agents femmes et 35 % d'agents hommes, des données similaires à 2021 pour Bagneux, mais dans la moyenne aussi des communes de la petite couronne.

La structuration de l'emploi par filière est stable les années précédentes. La moitié des effectifs est issue de la filière technique, un quart de la filière administrative, 15 % de la filière médico-sociale et 9 % de la filière animation, notamment le gros des effectifs.

La structuration par catégorie d'emploi a un peu évolué en 2022 en lien avec des transformations de postes passés dans le tableau des effectifs, effectivement en Conseil municipal : 71 % de catégorie C à Bagneux, 12 % de catégorie B et 17 % de catégorie A.

Vous avez tous ces éléments.

À noter que cette année 2022 a été de nouveau marquée par une arrivée importante de nouveaux agents dans la collectivité avec 154 arrivées d'agents permanents.

Les départs sont stables avec 138 départs en 2022, à peu près similaires à 2021, et à noter une part importante de départs en retraite dans ces motifs de départ avec notamment 40 % des départs de fonctionnaires liés à des départs en retraite en lien avec notre pyramide des âges qui est aussi celle de la fonction publique aujourd'hui.

Je voudrais souligner ici la mise au stage de 31 agents contractuels en 2022, un engagement fort de la collectivité pour favoriser l'intégration dans la fonction publique territoriale des agents contractuels, à souligner aussi la titularisation de 25 agents, ce qui nous amène à 56 agents concernés par nos démarches d'intégration et d'accompagnement vers la fonction publique.

Sur les questions de santé et d'absence, j'y reviens très rapidement parce que cela a été déjà abordé pour les questions d'absence pour motif médical, je précise que ces chiffres ne sont pas liés à une accidentologie qui serait plus importante à Bagneux. Vous l'avez vu dans les chiffres, nous sommes dans les moyennes de la petite couronne, ce qui n'empêche pas de faire de la question des accidents au travail un sujet majeur de préoccupation de notre politique de Ressources Humaines, bien évidemment.

Au-delà des chiffres, la question de la santé et de l'accompagnement des agents en situation de maladie, nous l'avons dit, est une priorité pour la collectivité, un cap fixé clair par notre Maire autour notamment du secteur santé recréé à la DRH en 2022, comme vous le savez.

De nombreux agents sont aujourd'hui de retour dans l'emploi après parfois de longues absences, grâce à leur accueil au sein de nos services, aujourd'hui.

Je finis sur la formation avec 424 000 € consacrés à la formation à Bagneux en 2022, un effort de la ville sur ce domaine important. Près d'un tiers de nos agents a suivi au moins un jour de formation en 2022. C'est une moyenne supérieure aux communes de même strate. Un effort que je souligne là aussi du secteur formation de la DRH car c'est aussi une priorité de notre collectivité.

Je vous remercie et je reste à votre disposition pour toutes précisions.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous prenons acte de cette présentation du rapport unique 2022.

VOEUX

22 - VŒU RELATIF AUX TARIFS DES TRANSPORTS

VŒU RELATIF AUX HAUSSES SUCCESSIVES DES TARIFS DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE

Mme le MAIRE. - L'année 2023 a été marquée par des hausses tarifaires inédites depuis la création du syndicat des transports. Elles sont appelées à se poursuivre en 2024 et dans les années à venir.

La Présidente de la Région Île-de-France et Clément Beaune, l'ancien ministre des transports, ont conclu un accord l'année dernière validant une hausse de 2,8 à 4 % en 2024. Si cette hausse se poursuit, le Pass Navigo pourrait atteindre près de 100 € en 2028, donc un tarif qui interdirait l'accès aux transports à un bon nombre de familles franciliennes déjà touchées par la crise économique.

De plus, à l'heure où l'urgence climatique se fait de plus en plus ressentir notamment dans des villes, l'urgence est à la réduction de l'usage de la voiture.

L'État et la région font, une nouvelle fois, reposer ses efforts sur les collectivités et les usagers au lieu de faire participer davantage les entreprises par le versement transport. Nous ne pouvons que déplorer ce choix alors que les transports en commun représentent un véritable enjeu pour lutter contre le dérèglement climatique.

En outre, cette augmentation intervient au moment d'une forte dégradation des transports franciliens, on le constate chaque jour. La privatisation progressive à l'œuvre ne résoudra aucunement les problèmes.

Avec ce vœu, nous demandons à Île-de-France Mobilités mais aussi au Gouvernement, de geler les tarifs et de trouver une alternative pour renforcer les recettes d'Île-de-France Mobilités, afin de garantir des tarifs qui restent accessibles pour l'usage des transports en commun. J'ajouterai que certaines villes se sont même lancées dans des transports gratuits qui, aujourd'hui, font preuve de leur efficacité puisque l'augmentation du nombre de passagers est de l'ordre de 30 à 40 %.

Bien sûr, il faut trouver les financements, mais il faut aller les chercher là où c'est possible de les trouver, mais pas dans la poche des usagers.

Y a-t-il des interventions sur ce vœu ?

Monsieur Martin, je vous en prie.

M. MARTIN. - Nous sommes en phase avec ce vœu.

En revanche, je pense qu'il ne faut pas oublier les entreprises. Outre les usagers qui vont devoir payer davantage, les entreprises de plus de onze salariés de Paris ou de la petite couronne devront s'acquitter d'un versement mobilité avec une hausse, je crois de 0,25 point. Je rappelle que les employeurs sont les premiers financeurs des transports avec 52 % du budget total, environ 11 Md€.

C'est juste rappel.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais dire juste un mot. Nous sommes dans une période où l'on nous rappelle sans cesse qu'il faut faire des efforts à l'échelle individuelle, mais aussi collective, pour préserver notre planète.

Tout à l'heure, dans le rapport d'orientation budgétaire, nous avons parlé de priorités de notre commune - et nous ne pouvons que saluer cet effort - en termes d'investissements dans la transition écologique et, dans le même temps, des décisions contredisent tous ces efforts.

Au fond, le message envoyé à la population, c'est : les transports en commun que l'on vous demande d'utiliser seront inaccessibles demain pour des questions financières. Clairement, vous l'avez dit Madame la Maire dans votre introduction, à un moment donné, les gens n'auront plus les moyens de se payer les transports.

Nous sommes vraiment dans un énorme paradoxe.

Nous soutiendrons donc ce vœu de toutes nos forces, évidemment.

M. BARBEROUSSE. - Je me joins au concert de louanges de ce vœu qui, comme on dit, permettrait de faciliter la conciliation de la lutte contre la fin du monde et des fins de mois comme il est coutume de raccourcir cette idée, et de déplorations que cette alliance, maintenant habituelle, de la Droite et de la Macronie en la personne de l'ex-ministre des transports et en celle de l'ex-candidate de la Droite à l'élection présidentielle, soit toujours dans le moins-disant social et environnemental. Ils l'ont démontré à moult reprises et même voté au Parlement européen pour essayer de vider de tout son contenu la loi verte et, là, c'est le service indispensable dans le cadre de la transition écologique et dans le cadre des activités quotidiennes des transports qui en prend un coup alors même que - et Mme la Maire l'a rappelé très justement - une grande ville telle que Montpellier fait l'effort de rendre gratuits ses transports, ce qui est sans doute une piste à creuser, comme des villes en Europe, en Amérique du Nord et en France.

Notre Groupe soutiendra aussi de toutes ses forces ce vœu bienvenu.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Ce qui se passe est assez catastrophique effectivement et même totalement irresponsable pour toutes les raisons qui ont été dites.

Je voudrais juste souligner que si l'on évoque la transition écologique, on peut dire que la transition énergétique n'a pas vraiment commencé puisque la seule chose qui pourrait nous permettre de consommer mieux d'énergie, c'est la sobriété et rien de tel que le transport en commun pour la démultiplier.

Au-delà des circonstances économiques, la transition juste, c'est plus intéressant que transition punitive - et cela touche le monde des travailleurs, je vais le dire comme cela - est ce qui peut permettre aux personnes de participer à un début de limitation de consommation énergétique complètement folle, de commencer à aller vraiment vers une sobriété. C'est uniquement possible avec des transports en commun.

Nous sommes dans un monde qui marche sur la tête.

C'est paradoxal, aussi bien du point de vue social et réaliste que du point de vue des ressources de la planète, du réchauffement climatique et des dérèglements qui en découleront parce que 25 degrés à Paris ! Pourquoi pas, mais on ne veut certainement pas tout ce qui va avec.

Vraiment, nous marchons sur la tête. Je suis bien sûr complètement d'accord avec ce vœu et des

millions d'autres si cela pouvait changer les choses !

Mme BIDAULT. - Pour le Groupe Communistes et Citoyens : au vu du réchauffement climatique avec une inflation explosive, Mme Péresse n'incite aucunement les concitoyens à prendre les transports. Au contraire, Mme Péresse préfère appliquer une hausse des tarifs du ticket de transport individuel et du Pass Navigo plutôt que d'aider les Franciliens les plus démunis.

Mieux encore, elle nous gratifie d'une augmentation du tarif du ticket à 4 € pour les Jeux olympiques, afin d'engranger encore plus de profits, et empêchera nombreux de nos concitoyens de se déplacer librement et à moindre coût.

Nous marchons sur la tête.

Depuis les changements de statut des agents chargés du transport des usagers, jamais la situation n'a été aussi chaotique : manque criant de personnel, vétusté grandissante du matériel entraînant retards et annulations de trajets.

Pour tout cela, nous ne pouvons que louer la magnifique gestion des transports Franciliens par Mme la Présidente de région : encore plus de profit au détriment de la sécurité et du bien-être des usagers.

Pour une urgence sociale et climatique, il serait temps que nous prenions l'exemple des villes où les transports sont gratuits, en exemple : Dunkerque, Niort, Châteauroux et plein d'autres où le taux de fréquentation a augmenté et réduit la place de la voiture en ville.

C'est pour cela qu'au nom du Groupe Communistes et Citoyens, nous voterons ce vœu.

Mme le MAIRE. - Pouvons-nous passer à son vote ?...

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup.

Félicitations.

23 - VŒU TARIF ENERGIE

VŒU RELATIF AUX HAUSSES DE L'ENERGIE ET NOTAMMENT CELUI DE L'ELECTRICITE LE 1^{ER} FEVRIER 2024

Mme le MAIRE. - Il y a une dizaine de jours, Bruno Le Maire, ministre de l'économie, a annoncé l'augmentation des tarifs de l'électricité de 8,6 % pour le tarif de base et de 9,8 % pour les contrats heures pleines/heures creuses.

Cette augmentation est une décision du Gouvernement puisqu'il fait le choix d'augmenter la taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité, ce que l'on appelle la TICFE, de 1 à 21 € par MWh. M. Le Maire ne peut donc pas se féliciter que l'augmentation reste contenue sous le seuil de 10 %.

Alors que le Gouvernement ne cesse de se vanter de baisser les tarifs, c'est une décision injuste qui acte la mort du bouclier tarifaire.

En cela, le Gouvernement organise la paupérisation des Français qui voient, je le disais tout à l'heure, les salaires stagner et les dépenses incompressibles augmenter mois après mois.

Cette augmentation va peser lourdement dans le porte-monnaie des Balnéolais et je m'inquiète,

bien sûr comme vous, d'une forte dégradation de leurs conditions de vie.

Dans le même temps, le Gouvernement refuse toujours d'organiser une grande conférence sociale avec les représentants des employeurs et les organisations syndicales sur la question de la revalorisation des salaires. Il refuse également de taxer les dividendes perçus du CAC 40. Les aides aux collectivités pour la transition écologique restent largement insuffisantes.

Vous le savez, Bagnex, depuis 2016, s'est engagée dans la construction d'un réseau de géothermie avec l'ambition de fournir une énergie durable et moins onéreuse à ses habitants.

Aujourd'hui, nous avons l'équivalent de plus de 8 000 logements raccordés à la géothermie.

À travers ce vœu, nous voulons demander au Gouvernement de renoncer à l'augmentation et de geler les tarifs du gaz et de l'électricité pour l'année 2024.

Y a-t-il des interventions ?

Madame Fournier, vous avez la parole.

Mme FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du Groupe Communistes et Citoyens, bien entendu, nous soutenons fortement ce vœu.

Par rapport à toutes les discussions que nous avons eues ce soir sur le débat sur les orientations budgétaires, sur le vœu précédent, nous sommes dans un contexte de crise sociale, économique et environnementale. Cette décision d'augmentation ne va que renforcer la précarité des conditions de vie, notamment des populations les plus modestes avec une inflation qui ne cesse de galoper, cela va empirer l'accès à l'énergie.

Nous sommes dans une vision purement financière. D'ailleurs, la transition énergétique a basculé au Ministère de l'économie.

On n'est pas du tout dans une vision de transition écologique, alors que l'on devrait investir dans les énergies renouvelables, dans la réhabilitation des passoires thermiques et embarquer tout le monde dans des changements de comportement qui ne soient pas vus comme punitifs ou restrictifs mais pour améliorer et faire autrement par rapport à ce contexte de crise climatique.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Trividic, je vous en prie.

Mme TRIVIDIC. - Merci, Madame la Maire.

Nous continuons de marcher sur la tête, Madame la Maire, vous l'avez dit ; cela a été dit également par l'intervenante précédente. En effet, nous avons eu plusieurs moments et plusieurs occasions de le dire ce soir.

La crise économique et sociale persiste au détriment des plus précaires, mais touche aussi celles et ceux un peu au-dessus que l'inflation installe dans une situation de précarité alors que les premiers s'installent dans une situation de pauvreté. Nous savons qu'un grand nombre de personnes tendent de réduire leurs dépenses, notamment leur facture d'énergie.

Nous avons récemment traversé une période de grand froid, ne laissant pas le luxe aux personnes de décider de baisser ou d'éteindre leur chauffage.

Les mesures d'augmentation des coûts de l'énergie prendront effet au 1^{er} février. Nous ne sommes pas à l'abri de traverser une nouvelle vague de froid et donc forcer des ménages à faire des choix supplémentaires sur un budget déjà fortement grevé.

En votant ce vœu, que nous soutenons avec l'ensemble des élus du Groupe Génération Insoumise, nous nous opposons à cette augmentation qui se fait par ailleurs dans un contexte de baisse générale globale du prix de l'énergie. Cette décision est incompréhensible et irresponsable mais quand on voit le nouveau Gouvernement et le bilan des précédents, nous ne sommes malheureusement pas étonnés de la déconnexion qui existe et qui est, aujourd'hui, assumée entre nos gouvernants et les habitantes et les habitants de notre territoire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Mme MOUTAOUKIL. - Évidemment, mon groupe va soutenir ce vœu dans le fil de ce que nous venons de dire sur le précédent vœu. On pousse les gens à choisir entre manger et se chauffer ou s'éclairer, tout simplement.

J'entends dire, ici et là, après l'annonce du ministre de l'économie, des personnes se poser la question de savoir s'ils seront encore en capacité de payer leur facture d'énergie.

On le voit bien, chacun fait l'effort de diminuer le chauffage, voire de l'éteindre, de faire davantage attention à ce qu'a appelé ma voisine des efforts autour de la sobriété énergétique. Très bien, mais si c'est pour se poser à un moment donné la question de savoir si l'on va faire manger ses enfants, se chauffer, allumer la lumière ou s'en passer totalement, cela interpelle. Faire des choix de ce type, dans un pays qui est la sixième puissance économique mondiale, devient inquiétant.

On se pose la question de savoir jusqu'où cela va aller, jusqu'où va aller ce Gouvernement. Jusqu'à quel niveau va-t-il pousser le curseur ? On a parlé tout à l'heure des manifestations des agriculteurs, des grèves des enseignants, jeudi, etc. On se pose la question de savoir jusqu'où tout cela va aller.

Nous soutiendrons ce vœu.

Mme MEKER. - Je voudrais souligner aussi que, dans notre ville qui a beaucoup de logements sociaux, ils sont tout de même très encouragés par le travail de nos élus à commencer leur rénovation énergétique ; c'est assez bien engagé. C'est quand même la seule solution. En particulier, on peut penser au confort d'été, ce qui est assez difficile, mais les confort d'été rendent les appartements insupportables, qui demandent peut-être des dépenses énergétiques qui seront nuisibles pour les gaz à effets de serre et insupportables financièrement. La seule solution est une certaine forme de sobriété, c'est-à-dire d'isoler au mieux nos logements en confort d'été, en confort d'hiver. C'est un immense chantier que la ville porte.

Pour le reste, on marche sur la tête avec cette augmentation folle.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE S'ABSTENANT**

24 - VŒU SUR LA LOI IMMIGRATION

VŒU DEMANDANT LA NON-PROMULGATION DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION

Mme le MAIRE. - Je ferai une proposition d'amendement au texte puisque, entre-temps, la loi a été promulguée.

Je vais néanmoins revenir sur ce qui s'est passé ces derniers mois autour de cette loi.

Il y a eu plusieurs semaines de tractation et de manœuvres politiciennes entre le Gouvernement, les parlementaires de Renaissance et les Républicains.

Ce texte de loi a finalement été adopté le 19 décembre dernier.

Incontestablement pour obtenir une majorité, le Gouvernement a fait le choix de compromission avec la Droite et ses idées extrêmes, en rejoignant les positions du Rassemblement National.

Nous avons, je crois, été nombreuses et nombreux à être consternés par ce triomphe des idées de l'extrême droite : criminalisation des étrangers, remise en cause du droit du sol, caution de retour pour les étudiants étrangers, quotas, déchéance de nationalité et j'en passe et des meilleurs. Les théories de l'appel d'air et du grand remplacement sont légitimées et la préférence nationale gravée dans la loi.

Ce texte est une honte, une honte pour le Président de la République élu par beaucoup d'électeurs pour faire barrage à l'extrême droite et à Marine Le Pen, une honte pour notre pays et ses valeurs en dérogeant à la tradition d'accueil de la France, pays des droits de l'homme.

Aucun gouvernement français, ces 30 dernières années, n'avait osé proposer une loi aussi répressive, inhumaine, foulant aux pieds nos valeurs républicaines.

Aucun Gouvernement n'avait ainsi déroulé un tel tapis rouge à l'extrême droite, et je tiens à le redire : rappelons-nous que, là où l'extrême droite arrive au pouvoir par les urnes, elle y accède d'abord à cause des grands renoncements, des abandons et des compromissions de ceux qui sont au pouvoir avant elle.

Ce flirt contre nature qu'entretient l'actuel Gouvernement n'est que danger pour notre démocratie. Faute de réponse politique pour faire face à la crise sociale, climatique, économique que nous traversons, le Gouvernement agite le chiffon rouge de l'immigration. Comme cela semble commode de mener la politique du bouc émissaire lorsque l'on ne souhaite pas s'attaquer aux fractures et aux inégalités sociales et territoriales qui, elles, mettraient réellement à mal notre société.

Aussi, chers collègues, le vœu que nous vous proposons ce soir, vous l'avez compris, est un vœu d'honneur, un vœu pour dire haut et fort que, nous, élus d'une ville populaire, fiers des richesses de sa diversité, nous rejetons toute forme de racisme et de xénophobie. Nous luttons contre l'extrême droite qui gangrène notre pays, nous ne voulons pas d'une loi qui pointe du doigt l'étranger comme responsable de tous les maux de notre société.

Nous rejetons l'idée de certains selon laquelle il y aurait deux France. Il n'y en a qu'une, celle d'un peuple en quête d'unité autour de l'égalité, celle dont la devise liberté-égalité-fraternité est sur le fronton de toutes nos écoles et bâtiments publics comme pour dire, aux plus jeunes d'entre nous, que notre République est bienveillante, qu'elle protège et qu'elle accueille qui que ce soit quelle que soit son origine ou la taille de son portefeuille.

Nous aurions pu croire que le retour du Conseil constitutionnel de la semaine dernière qui, tout en conservant la structure du texte initial, a rejeté 35 des 86 articles de la loi, aurait calmé les ardeurs du Gouvernement et rendrait le vœu de ce soir partiellement caduc, mais rien de tel.

Face aux cris de certains de sa majorité, des Républicains qui dénoncent un hold-up démocratique, un coup d'État de droit, le Président de la République s'est empressé vendredi de promulguer la loi.

Loin du respect des institutions de notre République, nous ne pouvons que nous inquiéter d'une politique qui ressemble fortement à celle populiste de la fin de mandat de Trump aux États-Unis.

Aussi, chers collègues, ne laissons pas faire. Nous étions nombreuses et nombreux à manifester le 21 janvier.

Ce soir, je vous propose donc d'adopter ce vœu.

Pour tenir compte de l'actualité, je vous propose trois modifications :

- d'abord de remplacer le titre : "vœu demandant la non-promulgation" par "vœu demandant le retrait de la loi immigration",

- que nous ajoutons un considérant aux considérants, en dernier : "considérant que la loi a conservé sa structure initiale malgré le rejet de 35 des 86 articles par le Conseil constitutionnel et qu'elle a été promulguée par le Président de la République, le 26 janvier dernier",

- et, enfin, la modification des demandes adressées au Président de la République et au Gouvernement, la phrase : "le Conseil municipal demande au Président de la République et au Gouvernement de renoncer à la promulgation de la loi sur l'asile et l'immigration" serait remplacée par "le Conseil municipal demande au Président de la République et au Gouvernement de retirer la loi sur l'asile et l'immigration et de ne pas mettre en œuvre de décret d'application".

Voilà les quelques modifications que je souhaite apporter pour tenir compte de l'actualité.

Je passe la parole aux collègues qui la souhaitent.

Madame Fauvel, à vous.

Mme FAUVEL. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du Groupe Communistes et citoyens, je tiens à vous affirmer notre accord pour ce vœu et les modifications qui y ont été apportées suite à la promulgation de cette loi !

Certes, le Conseil constitutionnel a rejeté 35 points portés par le Gouvernement. Mais cette loi de la honte a gardé ses objectifs délétères et discriminants qui sont inacceptables pour notre pays qui se voulait terre d'accueil depuis si longtemps.

Elle n'est ni plus ni moins désormais que la loi la plus régressive depuis au moins 40 ans pour les droits et conditions de vie des personnes étrangères, y compris celles présentes depuis longtemps en France : enfermement et expulsion des personnes protégées au titre de la vie privée et familiale, refus ou retrait du droit au séjour au motif de menaces à l'ordre public, rétablissement du délit de séjour irrégulier. Faute de titre de séjour, la vie d'un nombre croissant de personnes étrangères en France, extrêmement précarisées, sera rendue infernale.

Les principes d'égalité, de solidarité et d'humanité qui fondent notre République semblent ne plus être aujourd'hui une boussole légitime de l'action du Gouvernement.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme BIZERAY. - Au nom du Groupe Génération Insoumise, évidemment, nous soutenons ce vœu.

Nous sommes très inquiets du virage à l'extrême droite de l'idéologie et de la politique actuelle du

Gouvernement avec un projet de loi dont même la constitutionnalité a été remise en cause.

Pour nous, la notion de préférence nationale qui est maintenant inscrite dans la loi constitue une sorte de boîte de Pandore et une banalisation du discours raciste qui est donc forcément très dangereuse pour notre société qui, comme l'a dit déjà Mme la Maire, ne fait pas honneur à la tradition d'accueil et de solidarité de notre pays.

Une chose nous semblait importante de rappeler : tous les migrants et demandeurs d'asile sont, bien entendu majeurs et mineurs, des humains.

Une chose qui aurait pu être rappelée dans la loi, c'est la nécessité de fait qu'ils reçoivent un traitement respectueux en tant qu'êtres humains. Nous dénonçons notamment la prise en charge des migrants et demandeurs d'asile dans les services d'accueil de la préfecture.

Il faut savoir que les délais de traitement des dossiers, notamment des demandes de rendez-vous et le fait que la numérisation des demandes de rendez-vous soit mise en place dernièrement dégradent énormément la prise en charge de tous les individus qui attendent de pouvoir être régularisés. Du coup, nous soutenons ce vœu. Nous soutenons aussi évidemment toutes les actions citoyennes en cours pour la défense des travailleurs migrants.

Économiquement, il me semblait aussi intéressant de rappeler la très grande présence de travailleurs issus de l'immigration dans de très nombreux secteurs de l'économie, ce que semble oublier notre Gouvernement.

J'en cite quelques-uns qui ne sont bien sûr pas exhaustifs, mais on a vu dernièrement les mobilisations et les demandes de régularisation des travailleurs sans papiers dans le domaine du bâtiment, notamment sur la construction des grands chantiers liés aux Jeux Olympiques, bien sûr tout le secteur de l'entretien et de la restauration, un secteur tout à fait en tension, de la livraison et j'en passe. Ce sont des choses passées sous silence dans les débats actuels autour de la question des personnes migrantes.

Madame la Maire, vous évoquiez la devise liberté-égalité-fraternité sur nos écoles, je me permets de faire un parallèle avec la loi immigration que nous évoquons ce soir et avec un autre projet de notre Gouvernement pour notre société sur l'Éducation nationale et les annonces faites autour du choc des savoirs.

Vous avez dû entendre, dans les différentes mesures préconisées au niveau de l'éducation, le fait d'envisager une labellisation des manuels scolaires pour l'ensemble des classes, mais dès la rentrée prochaine notamment pour les manuels de CP.

Je voulais juste vous rappeler, si vous ne le saviez pas encore, un fait historique malheureux et faire un parallèle avec celui-ci : la dernière fois qu'il y a eu une mainmise de notre Gouvernement sur les manuels scolaires, donc les manuels utilisés globalement par les enseignants en France, c'était sous le régime de Vichy, l'idée n'étant pas de dire que c'est le cas de notre Gouvernement à ce jour, mais simplement de croiser les différentes lois qui sont mises en place dans des secteurs clés de notre société et montrer que nous sommes réellement face à un danger pour la société française et pour la liberté.

M. HOUSNI. - Naturellement, notre Groupe soutient totalement ce vœu et, naturellement, nous demandons nous aussi de retirer la loi.

Ce texte est tout simplement une honte, ce texte salit l'image de la France, ce pays des droits de l'homme, rêvé ou vu comme cela dans beaucoup de contrées.

Ce texte a été malheureusement élaboré sous l'influence du Front National et, malheureusement, Renaissance et les Républicains n'ont cessé de courir derrière ce Front National pour mettre ce texte et le faire voter.

Ce texte, sanctionné par le Conseil constitutionnel qui en retire 32 articles parce que ce sont des cavaliers, salit aussi tout ce que les immigrés ont apporté à la République, à la France.

Les immigrés sont ceux qui font tourner aujourd'hui beaucoup de secteurs. Sans les immigrés, beaucoup de secteurs seraient en souffrance.

D'ailleurs, je vais donner des exemples vivants : aujourd'hui, plus de 17 % de médecins qui font tourner nos urgences sont des immigrés.

Dans ce pourcentage, aujourd'hui il y a des médecins qui ont déjà pris la décision de faire leur valise et de quitter la France.

Croyez-le bien, le Canada leur ouvre grand les bras. Ils vont donc tout simplement immigrer ailleurs où ils seront mieux respectés.

En Île-de-France, pendant la COVID, on parlait des métiers essentiels. Beaucoup de métiers essentiels sont assurés par des immigrés.

Merci encore une fois à ces immigrés qui nous ont aidés à sortir par le haut.

Les immigrés assurent aussi des métiers très durs, pénibles. Et, là, je vais donner encore des chiffres si vous me le permettez. Les immigrés construisent nos maisons : 24 % des ouvriers qui travaillent dans le bâtiment sont des immigrés.

Les immigrés ont participé à écrire l'histoire de ce beau pays qu'est la France.

Je vous invite à regarder les Tirailleurs ou les Indigènes.

Ces immigrés, que l'on est en train aujourd'hui de salir, sur le dos duquel on met tout le mal, croyez-le bien, la France - ce n'est pas moi - en a encore besoin.

Aujourd'hui, c'est le patronat qui le réclame et qui dit : "nous avons besoin de régulariser beaucoup d'immigrés pour répondre à des besoins économiques stratégiques".

Merci.

Nous soutiendrons ce vœu et nous demanderons le retrait de cette loi.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zani, à vous.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire, je reviens sur le vote sur l'énergie, mon vote était pour. Est-ce bien ce que vous avez noté ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ZANI. - Merci.

Volontairement, je me suis abstenu d'intervenir sur les deux vœux précédents pour justement avoir un peu plus de temps d'intervenir sur la loi immigration.

La loi immigration, adoptée le 19 décembre 2023, constitue une rupture politique dans de nombreux domaines, la plus injuste d'entre elles est celle des politiques sociales.

En effet, la restriction liée à la nationalité sur l'accès à une prestation de Sécurité Sociale instaure un lien direct entre cotisation et affiliation.

Ceci constitue une rupture avec les principes historiques posés par l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 qui institue, par son article premier, je cite : "une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain à couvrir les charges de maternité, les charges de famille qu'ils supportent".

Cette loi sur l'immigration confond le RSA qui est un dispositif envers les familles les plus pauvres avec les prestations sociales qui sont un droit et qui n'ont jamais été concernées jusqu'ici par une telle exclusion sur critères de nationalité.

Curieusement, 59 députés membres de la coalition présidentielle n'ont pas voté ce texte (27 contre et 32 abstentions), une première.

Le 25 janvier courant, le Conseil constitutionnel, dans sa sagesse, a censuré une grande partie de la loi relative à l'immigration, 32 articles sur les 86 adoptés par le Parlement ; dans le fond, un texte vidé de sa substance même si les articles censurés sont considérés comme des "cavaliers législatifs", c'est-à-dire sans lien suffisant avec le texte étudié avec, pour conséquence, ce qui est important dans le fond, les articles litigieux qui peuvent faire l'objet de nouveaux projets ou de propositions de lois.

Le lendemain de cet élagage législatif qui, à défaut de souffler dans les bronches, en a taillé les branches, le Président Macron a, dans la précipitation, promulgué cette loi.

La question reste posée : pourquoi une promulgation à la sauvette ?

D'habitude, on attend et on pousse même le Gouvernement à promulguer tellement il attend. Là, non, le lendemain. Pourquoi ? La question reste posée.

Madame la Maire, je vous remercie pour ce vœu qui est juste humain, pas plus, pas moins.

L'actualité passée et présente le démontre.

Donc mon vote ne fait pas l'ombre d'un doute et, très amicalement, je suis curieux de connaître celui de mes collègues de l'opposition.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame la Maire, je tiens à intervenir au nom du Groupe Socialistes et Citoyens après cette analyse plus que profonde du texte que nous a livré M. Zani, je veux le remercier. Vous nous avez manqué, Monsieur Zani. C'est très bien que vous soyez là. Ce que vous venez de faire est absolument parfait, cela fait l'économie de tout autre commentaire, en tout cas pour ce qui me concerne, vous avez tout dit.

Effectivement, nous allons soutenir ce vœu.

Je voudrais juste ajouter que, dans les 32 articles, vous avez raison de dire que ce n'est pas fini. C'est cela le plus grave. Ce n'est pas terminé. Cette promulgation à la sauvette, c'est, à mon avis, pour mieux préparer la suite.

Je ne sais plus lequel de mes collègues a dit tout à l'heure que l'on est en train de préparer l'arrivée

de l'extrême droite ; il n'y a qu'à regarder, chers collègues, ce qui se passe au nord de l'Europe. Dans le nord de l'Europe, on a déjà des extrémistes de droite au pouvoir. C'est comme cela que cela arrive aussi, c'est-à-dire en banalisant les idées du Rassemblement National, en les intégrant au discours commun. Finalement, les gens s'habituent et se disent, j'en entends aussi : "Pourquoi finalement... Oui, le Rassemblement National, on n'a jamais essayé, on n'a qu'à essayer ?". Voilà aussi ce que ce genre de mesure et de méthode produit.

Oui, il faut évidemment lutter contre cela, il faut continuer à militer contre les idées du Rassemblement National, contre les idées de ce Gouvernement qui a fait siennes ces idées du Rassemblement National et se dire que le pire n'est pas encore là. Il peut encore nous attendre et ce n'est pas terminé.

Je voudrais terminer avec un point. Qui visait cette loi ? On a parlé des immigrés ou des étrangers, mais nous savons très bien, vous et moi, qui visait cette loi. On va se le dire tout de même : les gens issus de l'Afrique, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne. Ce sont ceux-là que l'on visait en priorité avec cette loi, sauf que, comme ils ne peuvent pas aller jusque-là, jusqu'à mentionner qui ils visaient précisément, c'était tous les non-nationaux donc les non-Français et, là, une kyrielle de personnes peut être concernée. C'est tout de même un problème pour un certain nombre d'entre elles. Première chose.

Deuxième chose, le Conseil constitutionnel a fait son travail, il a rejeté 32 articles, mais cette loi, telle qu'elle était conçue initialement, allait paupériser un nombre considérable de familles.

Des scientifiques ont fait des études sur cette loi, si l'on avait maintenu un certain nombre de ces articles en place, 30 000 enfants auraient vécu sous le seuil de pauvreté.

C'est plus qu'une honte !

Là, ce n'est pas fini, le pire est peut-être devant nous. Il faut vraiment que nous soyons alertes.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Martin, nous vous écoutons.

M. MARTIN. - Vos discours me gênent un peu parce que, effectivement, l'immigration est une préoccupation importante pour les Français, elle est considérée comme majeure aujourd'hui quand ils sont interrogés.

La demande de réponse sur le sujet migratoire ne se limite pas à nos frontières.

Aïcha l'a dit, il divise au sein même des états fondateurs de l'Union Européenne où les populistes font de la crise migratoire leur fonds de commerce, c'est quand même important, à l'instar des Pays-Bas avec la victoire, il y a quelques semaines, du parti extrémiste PVV aux élections législatives ou encore le Gouvernement du Premier Ministre britannique qui a vu sa majorité se diviser et son Gouvernement vaciller sur cette question.

Ce sont des questions très prenantes. Ma question est : que fait-on ? C'est bien de dire que l'on n'en veut pas, mais ce n'est pas en ne faisant rien que l'on va freiner la montée des extrêmes. Au lieu de dire que l'on ne veut pas, que fait-on pour freiner les extrêmes ? Si vous avez des solutions... Parce que le « yakafokon », on n'en veut pas, on connaît, mais les extrêmes progressent aujourd'hui.

Pour cela, nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu.

M. ZANI. - Madame la Maire...

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, il est tard, je propose que nous arrêtons.

Monsieur Ouédraogo, vous ne vous êtes pas exprimé, allez-y.

M. OUÉDRAOGO. - Je vais tâcher d'être bref.

Pas de suspense, nous ne prendrons pas part au vote.

Comme M. Zani l'a si bien rappelé, même au sein de la majorité, cette loi a suscité énormément de discussions, de désaccords, c'est normal, c'est le jeu de la vie démocratique. Tout un chacun a sa vision, ses valeurs.

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision, il est tout à fait normal de s'y conformer.

Cependant, quand j'entends parler d'immigration, je constate qu'il y a beaucoup de confusion, mais ce n'est pas grave parce qu'en matière de politique d'immigration, on pourrait discuter de la politique de François Hollande, mais je pense qu'il est suffisamment tard pour ne pas revenir sur ces sujets.

Nous avons connu l'époque Vaillant, nous avons connu l'époque Valls. Je pense que l'objectif de ce vœu n'était pas de susciter des polémiques.

Sachez que nous, au sein de la majorité, nous avons quelques réserves vis-à-vis de cette loi, mais elle est promulguée ! Donc, voilà.

Merci.

Mme le MAIRE. - Chacun prend ses responsabilités pour voter ce vœu, mais des solutions, il y en a : c'est d'abord d'accueillir les gens correctement, c'est d'arrêter de faire croire aux Français que l'on est envahi. Où êtes-vous envahis ? Où sommes-nous envahis ! ?

La question est bien celle-ci. Ensuite, c'est comment on discute au niveau de l'Europe sur un accueil équilibré et digne. C'est cela la grande question. C'est aussi évidemment comment on intervient dans le monde pour aider à ce que celles et ceux qui fuient leur pays ne les fuient plus.

Ce serait trop long de développer.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE RENAISSANCE NE PRENANT PAS PART AU VOTE

Je vous remercie vraiment d'avoir voté pour.

Un dernier mot pour vous dire que Caroline Métais, notre Directrice générale adjointe des services, qui gère le pôle aménagement et services techniques, nous quitte pour aller à Paris poursuivre sa carrière professionnelle.

Je voulais la remercier au nom du Conseil municipal pour toutes les années passées à nos côtés.

(Applaudissements...)

Je la remercie également pour son engagement sans faille pour la ville et auprès de ses équipes. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et espérons que nous aurons l'occasion de la revoir lors d'autres opportunités et à d'autres moments.

Un dernier mot pour vous dire que le Conseil municipal aura lieu le 19 mars sur le vote du budget primitif.

Merci à toutes et à tous et bonne nuit.

(La séance est levée à 0 h 34.)